

# LA MURAZ

Bulletin Municipal n°51







## Le mot de M<sup>me</sup> le Maire



**Chères habitantes, chers habitants,**

L'été est là... et déjà les odeurs de barbecue marquent et **rythment** le temps des repas entre amis qui se prolongent jusque vers minuit dans le jardin.

Avec son lot d'orages plus ou moins violents, de bains de soleil, de journées ensoleillées, d'odeurs de foin dans notre belle campagne et des rendez-vous festifs de notre commune qui donnent à tout un chacun envie de partager cette ambiance estivale. Les rires des enfants autour d'une piscine ou dans le jardin indiquent que la fin de l'école a sonné. Pour la tranquillité de tous, limitons nos petits désagréments qui peuvent être évités à condition de connaître les droits et devoirs de chacun en la matière... et de les respecter mutuellement. «L'enfer, c'est les autres» disait Sartre...

Cette 51<sup>ème</sup> édition de notre bulletin traduit le souci de vous informer le plus complètement possible, ce qui est une de nos préoccupations majeures... A l'heure du «tout informatique», il nous a semblé utile de tenir ce lien papier direct entre les associations, les responsables, les élus municipaux et les habitants de notre commune. Même si la présentation de votre bulletin a changé, les feuillets dactylographiés de l'origine se sont progressivement agrémentés de photos. Le papier mat ordinaire s'est épaissi et glacé. La couverture en noir et blanc s'est enrichie d'une, puis de plusieurs photographies tout en prenant des couleurs, couleurs qui se sont ensuite étendues à la totalité des pages, il est toujours le reflet permanent de la vie de notre commune. J'en profite pour adresser mes remerciements à la commission **Communication Information/Bulletin** concernant le travail relatif à toutes ces éditions.

La vie municipale ne connaît pas de répit et serait même plutôt sur un tempo prestissimo. Dans un contexte où le plan national de réduction des déficits publics prévoit une baisse des dotations accordées aux communes, cela entraînera plus que jamais des choix sur les actions et les investissements mais aussi sur la gestion courante de notre commune. L'étranglement financier lent mais continu, notamment par le biais d'une baisse sans précédent des dotations tout en imposant, dans le même temps, des dépenses obligatoires sur lesquelles la commune n'a absolument aucune prise. Malgré cette baisse de dotations, nous ne solliciterons pas les contribuables que vous êtes et cette année encore, lors du vote du budget, les taux de **nos impôts sont restés**

**stables** et ce depuis 1992.

Compte tenu de ces baisses de dotations et au chapitre des bâtiments, la construction du groupe scolaire accuse légitimement un peu de retard. Dès le début d'année, une réflexion profonde a été engagée, elle nous a obligés à repenser et à étudier le projet du groupe scolaire, en demandant d'autres études et en tenant compte du développement démographique de notre commune. Les emprunts d'aujourd'hui seront nos dettes de demain... un tel projet mérite qu'on prenne le temps pour l'étudier. Le lancement du marché public à procédure adaptée (M.A.P.A) concernant l'élaboration de notre Plan local d'urbanisme (P.L.U.) a été lancé début juillet. D'ici début septembre, le choix du cabinet sera validé.

A tout cela s'ajoutent les préoccupations intercommunales. Persuadée que les citoyens ne pèsent pas toujours l'importance de notre présence et de notre travail au sein de la Communauté de Communes, les élus de chaque commune que nous sommes, doivent consacrer une action aux enjeux intercommunaux. L'article L.5211-39-1 du code général des collectivités territoriales impose au Président de chaque Communauté de Communes un schéma de **mutualisation**. Les enjeux de la mutualisation sont multiples, la mise en commun de moyens afin d'augmenter l'offre aux usagers et réduire les coûts... Une présentation de ce schéma a été faite aux élus lors du dernier conseil municipal.

**Communaux ou intercommunaux, tous ces projets, études, séminaires... génèrent un nombre important et croissant de réunions.**

L'été sera chaud, l'été sera beau. A l'heure où nous mettons sous presse, le plan canicule est levé, les restrictions concernant la consommation **d'eau** perdurent et nous vous invitons à consulter notre site Internet : [www.lamuraz.com](http://www.lamuraz.com) ou le site de la Préfecture [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr) - Arrêté N° DDT-2015-0245.

Accompagnée de mon équipe municipale, je vous souhaite de bonnes vacances et un bel été 2015. Par ailleurs, nous tenons à avoir une pensée pour celles et ceux qui n'auront pas la possibilité de partir en vacances, quelles qu'en soient les raisons.

Passionnément, à tous ceux et celles qui œuvrent tous les jours pour « Bien vivre ensemble », un grand merci et un bel été !

*La joie est en tout, il faut savoir l'extraire* (attribué à Confucius, Philosophe chinois)

Nadine Perinet, maire



# Informations - Sommaire

## Sommaire

Pour des raisons de santé, Madame Marie-Noëlle BOVAGNE a souhaité démissionner de son poste d'adjoint, mais reste cependant au sein du conseil municipal. Cette démission a été acceptée par Mme **Isabelle DORLIAT-POUZET**, sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois.

Afin de conserver l'enveloppe des indemnités actuelles, j'ai donc proposé que l'indemnité libérée par Madame Marie-Noëlle BOVAGNE soit partagée par moitié entre les 2 nouveaux conseillers délégués: Monsieur Étienne TOULLEC et Madame Marie-Édith LOCHER. Monsieur Etienne TOULLEC a fait savoir qu'il ne souhaite pas percevoir sa part, ce qui est tout à son honneur et source d'économies pour la collectivité.

N.P.

### Journal communal de La Muraz n° 51

Parution biannuelle gratuite - Tirage 580 ex.

### Responsable de la publication

Nadine Perinet

### Commission du bulletin

#### Membre de la commission:

Marie Noëlle Bovagne – Marie-Ange Dupont,

Marie-Edith Locher – Nadine Perinet,

Etienne Toullec & Valérie Truchet.

#### Membre externe de la commission:

Magali Dupont-Descombes – Yves Jacquemoud

Manue Janin – Yannick Janin

Eveline Pattay & Viviane Pellet

### Impression

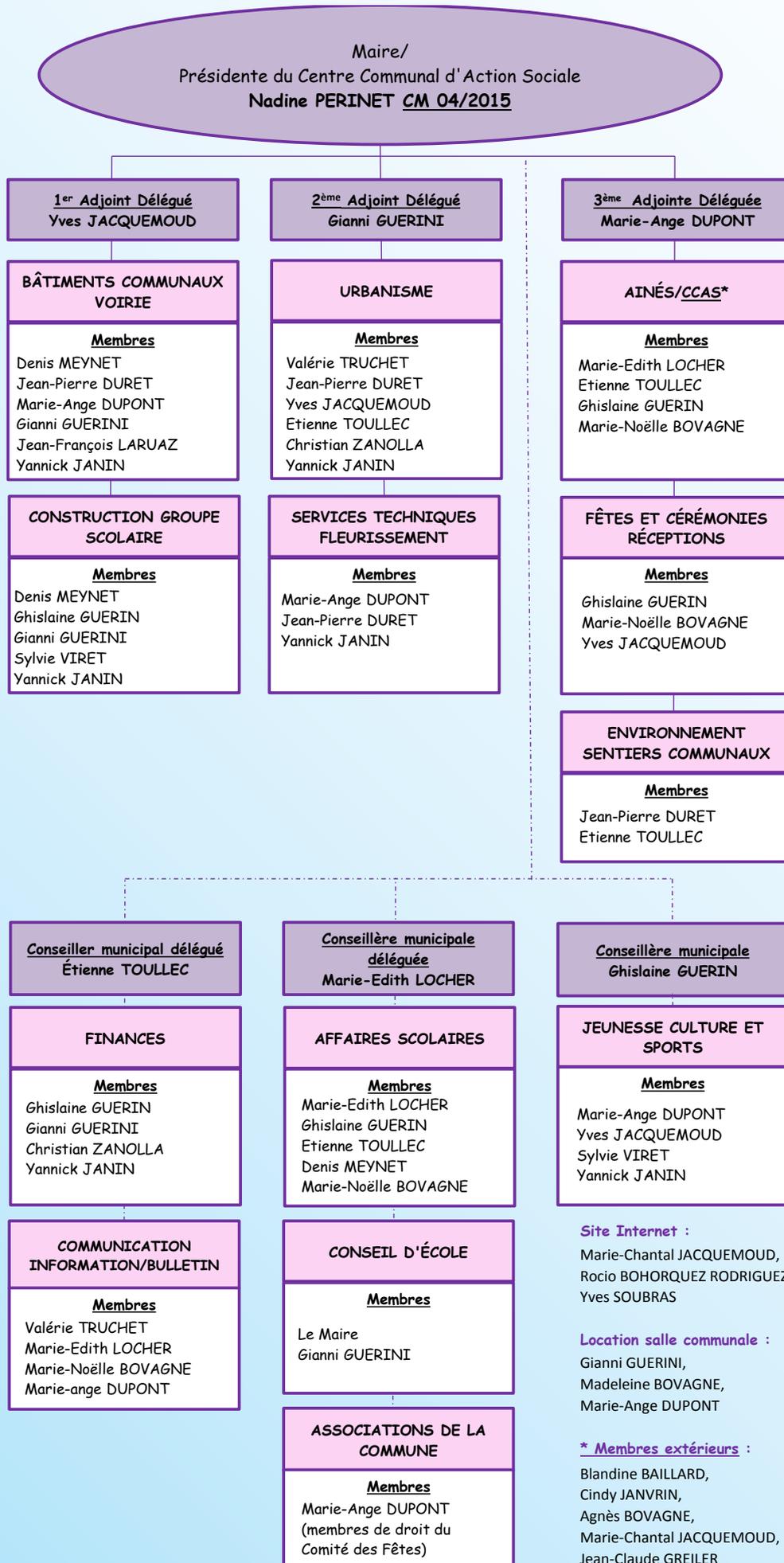
Atelier d'impression Arbusigny - 06 01 87 93 14

Bulletin imprimé sur papier FSC

Le mot de M <sup>me</sup> le Maire.....	1
Informations / Sommaire.....	2
Organigramme des élus.....	3
Compte-rendus des conseils municipaux.....	4 - 17
Finances communales.....	18 - 20
Révision et tenue des listes électorales.....	20
Foyer de ski de fond «La Croisette».....	21
Réunion publique de Martial Saddier.....	21-22
Communes rurales.....	22
Réception en sous-préfecture.....	22
Etat civil Nantes - Recensement.....	22
Sporadix.....	23
Etat civil / Urbanisme.....	23 - 24
Permanences des Conseillers Départementaux.....	24
Eclipse solaire.....	25
Remise des dictionnaire.....	26
Nouveaux horaires scolaires.....	26
Repas des Aînés / Sortie des Aînés.....	26 - 27
Avis aux nouveaux Aînés.....	27
Mardi gras et chandeleur pour le mardi des Aînés.....	28
Fête à La Croisette.....	28
Cérémonie des voeux de M <sup>me</sup> le Maire.....	28 - 29
Journée «Environnement».....	29
Cérémonie du 8 mai / Fête des Mères.....	30
Tournoi Mini-foot.....	31
Sortie intergénérationnelle à la maison d'Izieu.....	32
Harmonie de Reignier / Info Ronde d'automne.....	33
Forum des associations / Concours fleurissement.....	34
Compostage.....	34
APE.....	35 - 36
Fête nationale / Soirée «Sauce coffe».....	37
Association Sports et Loisirs.....	38
Bibliothèque / Comité des fêtes.....	39 - 40
Les'Muriens / Concours de Belote.....	40 - 41
Attention aux tiques.....	42
Téléphérique du Salève.....	42
Les pages juridiques: Les quasi-contrats.....	43 - 45
Infos: Nouveaux pictogrammes.....	46 - 47
Anniversaire de la doyenne de la commune.....	48
Recette: La lotte à ma façon.....	48



# Organigramme des Elus au 9 avril 2015





# Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

## Liste des membres en exercice :

PERINET Nadine, JACQUEMOUD Yves, BOVAGNE Marie-Noëlle, GUERINI Gianni, DUPONT Marie-Ange, TOULLEC Etienne, DURET Jean-Pierre, LOCHER Marie-Edith, MEYNET Denis, GUERIN Ghislaine, TRUCHET Valérie, LARUAZ Jean-François, VIRET Sylvie, ZANOLLA Christian, JANIN Yannick

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2015

Excusés : Marie-Noëlle BOVAGNE, Ghislaine GUERIN (procuration à Valérie TRUCHET), Yannick JANIN, Étienne TOULLEC (procuration à Yves JACQUEMOUD), Christian ZANOLLA (procuration à Jean-François LARUAZ)

Absent : 0      Public : 0

À l'ouverture de la séance, Madame le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire des 12 victimes de l'attentat de ce 7 janvier 2015 perpétré contre l'équipe du journal Charlie Hebdo et pour défendre la liberté d'expression, la liberté de penser et la liberté tout court, l'une des valeurs essentielles de notre république.

Monsieur Denis DUVERNAY (Président) et Monsieur André BARBON (Directeur) sont venus présenter la Société d'Économie Mixte TERACTION, basée sur ANNECY, qui propose depuis 1958 conseils et appuis aux collectivités territoriales en matière de foncier et d'innovation, de développement des territoires et de promotion d'immobilier d'intérêt général.

Celle-ci peut accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets politiques : protection de la ressource en eau, développement urbain, zones d'activités économiques, équipements et bâtiments publics (gare, écoles, transport et mobilité...)...

Elle est particulièrement à même de les aider pour lever l'emprunt, passer les marchés publics selon différentes possibilités (soit en investissant elle-même puis en louant les biens ensuite aux communes, soit par la conclusion d'un contrat de mandat).

Le recours à ce type de société pourrait être envisagé et étudié notamment dans le projet concernant le groupe scolaire.

### 1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal, en l'absence de remarques et à l'unanimité,

o Approuve le procès-verbal de la séance du 06 novembre 2014.

### 2. Ouverture de crédits

Madame le Maire informe l'assemblée que des factures d'investissement vont être à régler avant le vote du budget primitif de l'année 2015.

Pour ce faire, elle propose de voter les ouvertures de crédit suivantes qui seront reprises dans le prochain budget :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o Approuve cette proposition,
- o Vote ces ouvertures de crédits qui seront reprises au budget principal de 2015.

Chapitre-article	Chapitre	Article	Montant
21 578	Matériels et outillage de voirie	Autres matériels et outillage de voirie	2 000,00 €
21 88	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	1 500,00 €

### 3. Subvention école (classe verte)

Madame le Maire informe d'un projet de classe verte présenté par Madame la Directrice. Celui-ci concernerait 42 élèves (CE2, CM1 et CM2) et 6 adultes. Ces personnes partiraient à Excenevex effectuer un stage de voile de 4 jours du 26 au 29 mai prochain.

Le budget prévisionnel de ce séjour avec nuitées s'élève à 9 903,00 €. Outre la participation des parents (2520,00 €), de ressources diverses (4023,00 € principalement octroyés par l'Association des Parents d'Élèves sur ses propres ressources), une subvention de 1680,00 € est sollicitée auprès de la commune, aide qui permettrait l'attribution d'une subvention complémentaire du même montant de la part du Conseil Général de la Haute-Savoie.

Conscient de l'intérêt que représente ce stage pour les élèves de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- o Vote cette subvention de 1680,00 € qui sera versée à l'Association des Parents d'Élèves pour le financement de ce stage de voile,
- o Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

### 4. Plateau des Bornes : plan d'actions 2015 -2016

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que la commune a signé, comme dix autres communes touchant le Plateau des Bornes, une charte de protection et de mise en valeur de ce territoire.

En 2013 et 2014 un diagnostic du Plateau des Bornes sous l'angle environnemental, incluant les pratiques de loisirs et touristiques existantes, ainsi que des animations scolaires, ont été réalisées et financées en partie par les communes. Ce diagnostic, ainsi que les réunions de comités de pilotage associant les acteurs du Plateau, ont permis de définir un programme d'actions de préservation et de valorisation du Plateau. Madame le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce sur le choix d'actions qui concerne la commune :

- Actions de gestion du marais de Monet Est,
- Réflexion sur une gestion concertée de la fréquentation du Plateau (Elaboration d'un plan de circulation),
- Animation scolaire Môm'en Nature (2016),
- Sortie découverte sur le patrimoine naturel et culturel,
- Organisation annuelle d'une Journée des marais du Plateau des Bornes,



## Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

- Réalisation d'un support itinérant de découverte du Plateau des Bornes,
- Réalisation d'un livret découverte du Plateau des Bornes,
- Fonctionnement administratif et suivi technique du projet.

Les premières actions vont être lancées en 2015-2016 et sont en partie financées par le Conseil Général et l'Agence de l'eau. Madame le Maire présente le budget prévisionnel de cette première tranche d'opérations 2015-2016 :

Opération retenue par la commune	Coût total (euros) 2015-2016	Conseil Général (euros)	Agence de l'eau (euros)	Part de la commune (clé de répartition appliquée) (euros)
Gestion du marais de Monet Est	17656	5297	8828	3531
Animation scolaire Môm'en Nature	2100	840		1260
Sortie découverte sur le patrimoine naturel et culturel	495	198		27
Organisation annuelle d'une Journée des marais du Plateau des Bornes	11192	4157	2238	434
Fonctionnement administratif et suivi technique du projet	37 119	11 136	18 559	592
<b>Total</b>	<b>68562</b>	<b>21628</b>	<b>29625</b>	<b>5844</b>

D'autre part, comme pour les actions 2013-2014, il est proposé que le portage administratif de ces dossiers soit confié au Syndicat Mixte du Salève, qui sera lui-même assisté techniquement par l'association Asters. Pour cela, la commune doit signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte du Salève (SMS) afin qu'il puisse mettre en œuvre ce programme pour le compte de la commune. Madame le Maire donne lecture de la convention. Le SMS procédera aux demandes de subventions citées dans le tableau ci-dessus. La part d'autofinancement de la commune pour ces actions sera versée au SMS. La commune reste décisionnaire et se verra remettre les ouvrages réalisés, s'il y en a une fois l'opération terminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o Valide le programme d'actions à mener pour La Muraz dans le cadre du projet Plateau des Bornes (2015-2019),
- o Accepte de réaliser les actions 2015-2016 de protection et de valorisation sur le Plateau des Bornes, selon le budget présenté et pour un autofinancement de la commune s'élevant à 5 844 euros,
- o Approuve la délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte du Salève pour la mise en œuvre de ces actions, ainsi que les termes de la convention,
- o Autorise le Syndicat Mixte du Salève à solliciter des aides financières pour la mise en œuvre de ce programme, ainsi qu'à demander le démarrage anticipé des actions aux financeurs afin de pouvoir les démarrer au plus tôt en 2015,
- o Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### 5. Relance de l'activité ski de fond sur le Salève

À l'invitation de Monsieur Xavier PIN, Maire d'Archamps, les

communes d'Archamps, Beaumont, Collonges-sous-Salève, La Muraz et du Sappey, se sont rencontrées pour échanger et initier la reprise de l'activité ski de fond sur le Salève. Elles sont concernées par le nouveau tracé de la piste de fond de la partie sommitale

Monsieur Patrice PRUNIER a été élu nouveau Président du Foyer de ski de fond du Salève.

Un nouvel engin de damage a été loué pour tracer et baliser une quinzaine de kilomètres de piste cet hiver si l'enneigement le permet.

Administrativement, le projet se concrétise avec des partenaires tels que les propriétaires et exploitants d'alpage concernés via l'Association Foncière Pastorale et le Syndicat Mixte du Salève, Haute-Savoie Nordic, le Conseil Général...

D'autres étapes sont encore à concrétiser notamment la création d'une Commission Intercommunale de Sécurité pour le Domaine Nordique du Salève qui devra établir un Plan d'Alerte et de Secours.

Chaque commune est invitée à nommer deux personnes qui prendront part aux décisions de la Commission de Sécurité : un élu du Conseil Municipal et une personne pouvant être extérieure au Conseil Municipal mais ayant des références techniques si possible dans le domaine du ski nordique et/ou des secours.

Madame le Maire invite les membres de l'assemblée à se proposer pour cette nomination, invitation à laquelle répond spontanément Madame Sylvie VIRET et propose la candidature de Monsieur Pierre CHAUVET, murazien ayant des compétences sportives notamment dans le domaine du ski nordique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Nomme, pour représenter la Commune au sein de la Commission Intercommunale de Sécurité pour le Domaine Nordique du Salève :

- Madame Sylvie VIRET, membre du Conseil Municipal,
- Monsieur Pierre CHAUVET, sportif murazien ayant des références techniques dans le domaine du ski nordique.

### 6. Décision prise par délégation

Néant.

### 7. Commissions communales

#### Services Techniques et Fleurissement le 13/11

Organisation du déneigement.

#### Urbanisme le 13/11

Dossiers en cours.

#### Voirie Bâtiments Communaux 1<sup>er</sup>/12 et 16/12

Points sur les travaux exécutés, en cours ou à exécuter.

Recensement des points de sécurité et cheminements piétonniers.

Travaux de l'école et visite de l'appartement.

Visite des voies départementales communales avec le Conseil Général.

#### Commission internet 15/12

Installation de la nouvelle équipe.



# Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

## 8. Questions diverses

### Réseau très haut débit de Haute-Savoie

Depuis 2014, le réseau public de fibre optique départemental (réseau dit HSN) est mis en place en Haute-Savoie par le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique (SYANE). Les artères principales ont été réalisées depuis 2013.

Un local technique appelé Noyau Réseau Optique (NRO), d'une emprise totale d'environ 35 m<sup>2</sup> doit être implanté sur notre commune en bordure de l'artère principale (proche du CD15) sur du terrain communal.

L'emplacement de cet ouvrage technique nécessaire au fonctionnement d'un service public a été arrêté avec le SYANE en fonction des nécessités techniques et géographiques au lieu-dit « Chez Patois » à proximité de la parcelle E 1516, secteur situé en zone ND du Plan d'Occupation des Sols.

### Mutualisation

En 2010 la loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) a introduit l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services. Chaque Président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, telle la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS), doit réaliser un diagnostic (inventaire des pratiques intercommunales, identification des besoins) et formuler des propositions dans un rapport qui comprend un « projet de schéma de mutualisation des services » prévoyant l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs ainsi que sur les dépenses de fonctionnement des communes et de l'EPCI.

Ce rapport doit être établi dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, ce qu'entreprend actuellement la CCAS.

Un coefficient de mutualisation des services est mis en œuvre pour mesurer le degré de la mutualisation des services au sein d'un EPCI. Celui-ci conditionnera l'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FÉVRIER 2015

Excusées : Marie-Noëlle BOVAGNE (procuration à M-A DUPONT), Ghislaine GUERIN, Sylvie VIRET

Absent : 0                                  Public : 0

À l'ouverture de la séance, Monsieur Bruno BOYMOND présente l'Office national des forêts (ONF), Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (ÉPIC) chargé de la gestion des forêts publiques relevant du régime forestier. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Il informe des actions proposées aux collectivités territoriales pour lesquelles la commune reste décisionnaire sur les conseils de gestion que l'ONF lui apporte.

Une visite de la forêt en présence de notre agent ONF est envisagée au printemps prochain pour comprendre et apprécier

davantage les travaux à réaliser.

### 1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal, en l'absence de remarques et à l'unanimité,

o Approuve le procès-verbal de la séance du 08 janvier 2015.

### 2. Ouverture de crédits

Madame le Maire informe l'assemblée que des factures d'investissement vont être à régler avant le vote du budget primitif de l'année 2015.

Pour ce faire, elle propose de voter les ouvertures de crédits suivantes qui seront reprises dans le prochain budget :

Chapitre- article	Chapitre	Article	Montant
21 571	Immobilisations corporelles	Matériel roulant	5 950,00 €
21 12	Immobilisations corporelles	Terrain de voirie	2 170,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Approuve cette proposition,

o Vote ces ouvertures de crédits qui seront reprises au budget principal de 2015.

### 3. Recouvrement de créances

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Presbytère, situé au 1er étage du bâtiment de la Mairie est occupé par l'Association Saint Antoine.

Aussi y-a-t-il lieu de recouvrer une somme due au titre des consommations de gaz et d'électricité par l'occupant qui, forfaitairement s'élèvent 2 485,45€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

o Autorise Madame le Maire à émettre un titre de 2'485,45€ au nom de cette association.

### 4. Office National des Forêts : programme d'actions 2015

En application de l'article R 143.10 du Code Forestier, l'Office National des Forêts propose chaque année le programme d'actions qu'il préconise pour la gestion durable du patrimoine forestier communal.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt, aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 et à notre engagement PEFC.

Des travaux sylvicoles éligibles à une subvention du Conseil Régional, des travaux de maintenance (entretien), d'accueil du public (signalétique) et des travaux touristiques sont proposés. Aucune coupe n'est envisagée cette année.

L'examen approfondi montre que certaines de ces préconisations ne présentent aucun caractère d'urgence.

L'assemblée souhaite pérenniser le patrimoine communal et retient :

o Travaux sylvicoles « subventionnables »

Intervention en futaie irrégulière combinant relevé de couvert,



## Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

4 742.86€ HT

Dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches, avec finition spéciale (2 HA), localisation : parcelles 2 et 5

o Travaux de maintenance

Entretien du périmètre : traitement manuel (1.8 km) 3  
450.00€ HT

Localisation : parcelle 4

Total : 8 192.86€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o Décide de faire effectuer les travaux ci-dessus détaillés
- o Souhaite solliciter l'aide du Conseil Régional pour les travaux « subventionnables »
- o Charge Madame le Maire de transmettre la décision à l'ONF.

La possibilité de la réfection ou du remplacement des panneaux touristiques sera étudiée par les services techniques municipaux.

### 5. Dépenses Fêtes et Cérémonies

Vu l'article D. 161-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la caducité de la délibération 2012 05 01 du fait du renouvellement du Conseil Municipal en 2014,

Sur la demande de Madame la Trésorière de Reignier,

Une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire doit être reprise par l'actuelle assemblée.

Madame le Maire propose de prendre en charge sur cet article les dépenses suivantes :

- o d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, les récompenses de concours (maisons fleuries, dessin...), diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- o les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, réceptions officielles, colis de Noël,
- o les factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à de telles prestations ou contrats,
- o les feux d'artifices, concerts, manifestations culturelles,
- o les frais de restauration, de séjours et transports des représentants communaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o Décide de prendre en charge :
  - d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, les récompenses de concours (maisons fleuries, dessin...), diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
  - les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents

offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, réceptions officielles, colis de Noël,

- les factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à de telles prestations ou contrats,
- les feux d'artifices, concerts, manifestations culturelles,
- les frais de restauration, de séjours et transports des représentants communaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs.

### 6. Demande de subvention du foyer de ski de fond

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande de subvention de 300.00€ reçue du Foyer du ski de fond du Salève et rappelle l'intérêt général que représente cette activité nouvellement relancée sur le secteur à laquelle l'assemblée renouvelle tout son soutien.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- o Vote cette subvention de 300.00€,
- o Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

### 7. Décision prise par délégation

#### CNFPT :

Convention cadre de participation financière pour formation hors cotisations telles que :

- Les actions collectives organisées à la demande d'une collectivité (actions intra ou union de collectivités)
- Participation individuelles sur des formations payantes ouvertes à toutes les collectivités.

#### Déclarations d'intention d'aliéner :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur l'aliénation énoncée ci-dessous :

- parcelles E 1246 et 1371 situées aux lieudits « Sur la Biollitte ».

### 8. Commissions communales

#### Commission Urbanisme le 14 janvier

Dossiers en cours.

#### Commission finances

Convocation pour le jeudi 19 février à 18h00 : préparation du budget

### 9. Questions diverses

#### Construction du groupe scolaire

Suite à la présentation de la société mixte Teractem lors de la dernière séance, le débat reprend autour de la table. Madame le Maire précise les deux propositions possibles d'accompagnement de notre collectivité par cette société :

- soit en passant un contrat de mandat, 2 % du coût des travaux, avec FCTVA récupérable sur 2 ans. Teractem assure une prestation logistique, la commune assure les risques de



## Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

l'opération financière.

- soit par la conclusion d'un Bail Emphytéotique Administratif (BEA), 5 % du coût des travaux, avec FCTVA récupérable au fur et à mesure du remboursement des loyers. Teractem assure une prestation logistique, les risques de l'opération financière, lève l'emprunt et passe les marchés privés pour le coup.

C'est un bail par lequel Teractem est l'investisseur, la commune sera propriétaire au terme du paiement des loyers. La Commune n'a pas ou peu de frais à engager avant la livraison des locaux.

La commission «Construction du groupe scolaire» se réunira prochainement pour approfondir ces possibilités.

Un retour de collectivités bénéficiaires de ces prestations serait aussi bienvenu.

### Sondage Temps d'Activités Périscolaires

Madame le Maire informe l'assemblée du résultat du sondage relatif aux futurs horaires de TAP pour la rentrée 2015 effectué auprès des familles des parents d'élèves.

Seulement 58 familles sur 75 ont retourné leur questionnaire. 16 réponses ne sont pas clairement exploitables car elles indiquent non pas une mais plusieurs hypothèses choisies.

Pour les familles qui se sont correctement prononcées, elles ont ainsi exprimé leur choix :

- 18 pour 2 créneaux hebdomadaires de 1h30
- 12 pour 4 créneaux de 0h45 (organisation actuelle)
- 12 pour 1 après midi complet.

Ces informations ont été transmises à Madame la Directrice de l'école en amont du prochain Conseil d'École.

### Association des Parents d'Élèves

Madame la Présidente de cette association a adressé un courrier en mairie relatif à l'organisation des services de cantine et de garderie.

La commission « Affaires Scolaires » va se réunir pour étudier les suites qui pourront lui être apportées.

### Rencontre de Monsieur le Préfet et de Madame la Sous-Préfète avec les élus de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS)

Cette rencontre a eu lieu le 28 janvier 2015. Les principaux points suivants ont été abordés :

- Géothermie : Monsieur le Préfet a exprimé son ouverture à ce mode d'énergie renouvelable mais reste prudent quant au projet concerné par l'enquête publique (Géoforon). Il a pris en considération les avis défavorables émis par la plupart des collectivités du bassin, avis qu'il appuiera le cas échéant.
- Gens du voyage : Monsieur le Préfet informe qu'il n'interviendra plus pour des mesures d'expulsion sur le territoire de collectivités non en conformité avec leur obligation de réalisation d'aires d'accueil (telle la Communauté de Communes Arve et Salève). Compte tenu des enjeux financiers, l'assemblée s'interroge tout de même sur l'utilité de ces obligations de nouvelles aires d'accueil à mettre en place alors que les aires voisines de Viry et d'Annemasse sont sous utilisées.
- Fonds Genevois : Monsieur le Préfet confirme la légitimité

de cette rétrocession et sa nécessité. Il exprime sa confiance en sa pérennité.

- Commune nouvelle :

Ce statut de commune nouvelle a été créé par l'article 21 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et est destiné à favoriser le regroupement de communes.

Il permet le regroupement soit de communes contiguës, soit de communes d'un même Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) déjà existant qui souhaiteraient se transformer en commune nouvelle.

Madame le Maire lance le débat au sein de l'assemblée et lui demande son sentiment quant à l'éventuel rattachement de La Muraz avec une seule autre commune (Arbusigny ou Monnetier-Mornex-ESSERT-Salève sembleraient indiquées dans cette hypothèse) ou avec l'ensemble des autres communes de la CCAS.

Après discussion, les élus se prononcent plus favorables à un regroupement à l'échelle de la CCAS: échelle plus cohérente, tournée vers le bassin de vie orientant naturellement les muraziens vers Reignier puis Annemasse.

Un éventuel rattachement ultérieur de notre Communauté de Communes avec une autre paraît par contre moins évident sachant que les Communautés de Communes des 4 Rivières et de la Vallée Verte fusionneraient ensemble, que sa fusion avec la Communauté de Communes du Pays Rochois est moins pressentie par les services préfectoraux (alors que nous appartenons maintenant au canton de La Roche sur Foron), et qu'enfin la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles semble quant à elle plutôt se tourner vers le bassin annécien.

La Haute-Savoie comptant 800 000 habitants pour 254 communes est un département dont la moyenne d'habitants par communes est 3 fois plus élevée que sur le plan national. Il n'est théoriquement pas des plus prioritaires en termes de fusion. Néanmoins les incitations financières (dotation globale de fonctionnement) sont non négligeables, tel semblent l'avoir bien saisi certaines communes très en avance sur leur fusion.

La pérennité du conseil Départemental et de la CCAS semble pour l'heure assurée, pour le moins pour quelques années. Sur la proposition de Madame le Maire, en partenariat avec les Mairies d'Arbusigny et de Monnetier-Mornex-ESSERT-Salève, la population sera invitée à un débat animé par des représentants de l'Association des Maires de Haute-Savoie le jeudi 16 avril 2015 à la salle polyvalente.

### Voirie départementale

Le Conseil Général devrait intervenir sur plusieurs points de commune en courant d'année :

- RD 48 : réfection complète de 400 m de chaussée sur la Route du Mont Salève
- RD 215 : reprise de 2 km de revêtement sur la Route du Mont Salève
- Croisement RD 48 et RD 215 : intervention au printemps



# Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2015

Excusée : Marie-Noëlle BOVAGNE

Absent : 0 Public : 0

### 1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal, en l'absence de remarques et à l'unanimité,

- o Approuve le procès-verbal de la séance du 05 février 2015.

### 2. Subvention

L'association « Vélo Club d'Annemasse » organise une course cycliste « ANNEMASSE-BELLEGARDE et retour » qui traversera notre commune le 29 mars prochain.

Afin de récompenser les jeunes participants (- 21 ans), elle sollicite une subvention de 100.00€ pour financer les « Prix des municipalités traversées ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o Vote cette subvention de 100.00€ pour l'Association « Vélo Club ANNEMASSE »,

- o Charge Madame le Maire d'inscrire ce crédit au budget 2015.

### 3. Décision prise par délégation

Néant.

### 4. Commissions communales

#### Commission Urbanisme le 14 janvier

Dossiers en cours.

#### Commission construction du groupe scolaire du 24/02

Monsieur Martin LOURY Directeur financier et Madame Marie JOUBERT Chef de projet de Teractem ont apporté des précisions sur les différentes possibilités du montage du projet :

- soit en maîtrise d'ouvrage directe où les risques financiers, techniques et juridiques restent à la charge de la collectivité qui assure elle-même le financement du projet au fur et à mesure de la réalisation

- soit en faisant appel à un opérateur avec mise en place d'un Bail Emphytéotique Administratif (notamment en cas de difficultés de financement) où les risques financiers, techniques et juridiques sont à la charge de l'opérateur, et où le paiement de loyers par la collectivité à ce même opérateur intervient à compter de la mise en service de l'ouvrage et ce pour une durée à déterminer par avance.

Une nouvelle piste de réflexion a aussi émergé de cette réunion. Un projet de construction nouvelle utilisant pour partie le sous-sol de la salle polyvalente et édifiant de nouveaux locaux aux abords immédiats de ce bâtiment pourrait s'avérer moins onéreux que la réfection du groupe scolaire actuel. Il aurait aussi l'avantage de profiter d'installations existantes (cuisine, salle pour la cantine) et éviterait (au moins à court terme) d'avoir à financer des diagnostics et études de désamiantage importants

pour des travaux sur les bâtiments existants.

Une estimation chiffrée de cette nouvelle possibilité va être demandée afin de la comparer avec l'étude du projet de réfection du groupe scolaire actuel déjà initiée.

Cette nouvelle consultation fera certes prendre du retard à la réalisation de ce projet, mais vu l'importance de ce dernier (vie municipale, incidence financière...) pour la collectivité, du contexte actuel (baisse des dotations) elle mérite d'être menée afin d'alimenter et d'éclairer la prise de décision.

### 5. Questions diverses

#### Transports scolaires

Face à l'insistance des élus, les problèmes de l'organisation mise en place par le Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (voir séances d'octobre et novembre) sont maintenant résolus : 2 chauffeurs et 2 véhicules sont à nouveau affectés au ramassage des enfants de La Muraz qui ont donc retrouvé des horaires et temps de transport identiques à l'an dernier.

#### Commission intercommunale de sécurité sur le domaine nordique du Salève

Lors de cette réunion qui s'est tenue le 06 février dernier, Pierre CHAUVET a été nommé responsable de la sécurité.

Bien que ne présentant pas de risques ou de difficultés majeures, la sécurité des skieurs doit être plus encadrée sur le domaine (personnel secouriste formé, mise aux normes d'un scooter de secours, radiofréquences, défibrillateur automatique, signalétique supplémentaire...).

Il reste donc de nombreuses mesures ou actions à mettre en place, ce qui nécessitera un minimum d'investissement financier de la part des collectivités et beaucoup d'engagement personnel de la part des bénévoles et membres du foyer de ski de fond, équipe qui reste néanmoins très motivée.

L'enjeu du maintien de cette activité au Salève fédère tous les acteurs.

#### Association des Maires Ruraux

Lors d'une réunion du 9 février, celle-ci a rappelé les principales conséquences financières de la loi de finances 2015 pour les collectivités territoriales.

L'objectif de réduction des déficits publics de l'État (11 milliards d'euros en 2015) passera par la diminution des dotations (notamment la Dotation Globale de Fonctionnement) attribuées aux collectivités communales qui seront les plus impactées. Selon les bases de calcul, ces baisses affectent les dotations de -9.80% pour Arbusigny, - 9.96 % pour Pers-Jussy, -27,45% pour Scientrier et de -14.48 % pour LA MURAZ. Ainsi pour notre collectivité sa DGF 2014 de 126 722€ passera en 2015 à environ 108 000€, elle devra donc diminuer ses dépenses annuelles de 18 000€. Cette diminution se poursuivra sur 2016 et 2017.

L'État offre la possibilité aux communes de minimiser ces diminutions (au moins temporairement par le jeu d'un « bonus » à court terme) par la mise en place rapide des communes nouvelles.

#### Communes nouvelles



## Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Suite aux différentes rencontres avec les services de l'État, le Conseil Communautaire travaille sur la difficile et délicate question. Cette mise en place de communes nouvelles imposée par l'État à des collectivités qui sont non demandeuses et qui sont déjà regroupées en Communautés de Communes devrait, si elles le désirent, s'organiser dans un court délai (décembre 2015).

La prise d'une telle décision, dans ce si court laps de temps, engageant à long termes nos collectivités est compliquée par le manque de lisibilité sur l'impact financier qu'elle aura, alors même que la baisse des dotations entre seulement dans sa 1<sup>ère</sup> phase d'application et génère déjà incertitudes, craintes et morosité financière.

Le débat ouvert par Madame le Maire lors de la dernière séance reprend et un tour de table constructif fait ressortir les alternatives et idées et/ou hypothèses suivantes :

- Rester seul (*baisse accentuée des dotations, risque d'asphyxie ou d'être contraint à une union ultérieure, plus ou moins choisie ou forcée*)

- Rattachement avec une seule autre commune :

- Monnetier-Mornex-ESSERT-Salève semblerait majoritairement et naturellement pressentie du fait de l'orientation effective du bassin de vie des Muraziens tournée successivement vers Reignier (collège...), Annemasse (lycées...), bassin genevois (activité économique...)

- Arbusigny correspondrait toutefois mieux en termes d'identité de territoire (*commune rurale, attachement marqué à la notion d'identité communale. Les collectivités ayant déjà fusionné et disposant pour le coup de plusieurs clochers ont bien souvent du mal à redonner à la nouvelle commune « une âme » véritable...*)

- Rattachement avec plusieurs autres communes (*les communes de la CCAS pourraient, en un premier temps, s'unir en deux communes nouvelles différentes et, en un deuxième temps, ces deux communes nouvelles pourraient s'allier pour répondre aux exigences de l'État qui ne permettent pas qu'à terme une commune nouvelle reste isolée*), ce qui reviendrait à

- Rester groupées à l'échelle de la CCAS (*échelle jugée cohérente, partenaires connus, situations financière et identitaire connues mais risque de ne pouvoir résister qu'un temps...*)

- Rattachement de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS) à Annemasse Aglo (*avec l'avantage de voir arriver certains services comme les transports en commun mais l'inconvénient d'être gagné par les constructions, évidence de ne plus peser en assemblée consulaire*)

- Rattachement de la CCAS aux 3 autres avec lesquelles elle s'est déjà liée via le Syndicat Mixte des 4 Communauté de Communes pour les transports

- Rattachement de la CCAS à celle du Pays Rochois (*non souhaité par Monsieur le Préfet*).

Chaque alternative présente avantages et inconvénients, et devra, le cas échéant être partagée avec la ou les futures communes « partenaires », car qui dit fusion dans le présent

voudra dire unité, unanimité, consensus dans le futur.

Outre le « bonus » financier à court terme la fusion évidente et incontournable à terme va devoir rechercher la solution la moins mauvaise, en fonction des marges de manoeuvre existantes, sans garantir pour autant de futures économies d'échelle... mais plutôt l'espoir du bénéfice d'un service amélioré.

Ce tour de table fait rebondir l'ensemble des élus sur le projet de l'école :

- Face aux incertitudes financières et à la baisse des dotations faut-il continuer, réajuster le projet dans son ensemble ou le recentrer sur des améliorations des bâtiments existants encore relativement satisfaisants... et appréciés par l'inspecteur académique

- Est-il opportun de lancer ce projet rapidement au risque qu'il ne corresponde plus au besoin de notre future commune nouvelle ?

- Ou au contraire garantir aux habitants de La Muraz l'édification d'un bâtiment communal qui restera de proximité, fruit d'ailleurs d'étude et d'économies qu'elle réalise depuis plusieurs années maintenant plutôt que de voir ses économies absorbées par la commune nouvelle ?

- Une certitude cependant : l'attachement aux cris des enfants au cœur de la commune et à leur qualité de vie.

Les environnements politique et économique actuels, sont devenus, en quelques mois plus exigeants en termes de réflexion ralentissant les projets en cours, mais l'assemblée constate unanimement la complexité de ces dossiers et leurs interactions.

**Réunion publique sur le sujet animée par l'association des Maire de Haute-Savoie le 16 avril à 20h00 à la salle polyvalente de La Muraz, en collaboration avec les communes d'Arbusigny et de Monnetier-Mornex-ESSERT-Salève.**

### CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015

Excusés : Ghislaine GUERIN (procuration à Valérie TRUCHET), Étienne TOULLEC (procuration à Gianni GUERINI)

Absent : 0

Public : 0

#### 1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal, en l'absence de remarques et à l'unanimité,

- o Approuve le procès-verbal de la séance du 05 mars 2015.

#### 2. Acceptation du compte administratif 2014

Madame le Maire expose à l'assemblée le détail, tant en fonctionnement qu'en investissement, des différents postes de dépenses et de recettes.

En synthèse, elle présente les comptes administratifs du Budget Principal, dressés pour l'exercice 2014, et les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous :



# Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL - TTC - (E-Magnus)						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2013	0.00	472 954.80	151 950.89	0.00	0.00	321 003.91
Opérations de l'exercice 2014	614 897.13	1 074 563.74	314 065.66	275 887.74	928 962.79	1 350 451.48
Total report 2013 et exercice 2014	614 897.13	1 547 518.54	466 016.55	275 887.74	1 080 913.68	1 823 406.28
Résultats de Clôture de l'exercice 2014	0.00	459 666.61	38 177.92	0.00	0.00	421 488.69
Restes à réaliser à reporter en 2015	0.00	0.00	9 824.48		9 824.48	0.00
TOTAUX CUMULES (report 2013, exercice 2014 et RAR 2014)	614 897.13	1 547 518.54	475 841.03	275 887.74	1 090 738.16	1 823 406.28
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	932 621.41	199 953.29	0.00	0.00	732 668.12

Elle quitte ensuite la salle le temps du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Approuve le compte administratif de l'exercice 2014.

### 3. Approbation du compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Approuve le compte de gestion de l'exercice 2014.

### 4. Affectation du résultat 2014

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats réalisés et propose leur répartition comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Approuve ces affectations.

### 5. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379,

Section Fonctionnement	Bilan de Clôture 2014		Affectation du résultat	
	Exédent 2013 (002)	472 954.80 €	Compte 002 (BP 2015)	Excédent de fonctionnement reporté (exercice 2014)
Total des Recettes	1 074 563.74 €			
Total des Dépenses	614 897.13 €			
Résultat de l'exercice	459 666.61 €			
<b>Résultat à affecter F</b>	<b>932 621.41 €</b>			
Section Investissement	Bilan de Clôture 2014		Affectation du résultat	
	Déficit 2013 (001)	151 950.89 €	Compte 1068 (BP 2015)	Excédent de fonctionnement capitalisé
Total des Recettes	275 887.74 €			
Total des Dépenses	314 065.66 €			
Résultat de l'exercice	-38 177.92 €	Compte 001 (BP 2015)	Déficit d'investissement reporté (exercice 2014)	-190 128.81 €
<b>Résultat à affecter I</b>	<b>-190 128.81 €</b>			
<b>Résultat à affecter F+I</b>	<b>742 492.60 €</b>		<b>Résultat affecté F+I</b>	<b>742 492.60 €</b>

1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2015, équilibré en section de fonctionnement ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

• Taxe d'habitation = 9.83 %

• Foncier bâti = 11.46 %

• Foncier non bâti = 68.65 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale



# Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

obligatoire fixée par la loi de finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o Approuve et vote le maintien de ces taux,
- o Charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## 6. Vote du budget primitif 2015

Madame le Maire présente le projet du budget principal et informe des orientations qui ont prévalu à son élaboration lors de la commission finances du 19 mars 2015.

Il se présente comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o Approuve et vote par section et par chapitre ce budget équilibré.

## 7. Participation financière au SIGCSPRA

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609

Vote du budget principal Commune 2015

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Vote	1 680 650.57 €	947 982.45 €
	Résultat reporté		732 668.12 €
	<b>Total section fonctionnement</b>	<b>1 680 650.57 €</b>	<b>1 680 650.57 €</b>
Investissement	Vote	944 258.63 €	1 144 211.92 €
	Restes à réaliser	9 824.48 €	
	Solde d'exécution reporté	190 128.81 €	
	<b>Total section investissement</b>	<b>1 144 211.92 €</b>	<b>1 144 211.92 €</b>
<b>Total du budget</b>	<b>2 824 862.49 €</b>	<b>2 824 862.49 €</b>	

quater,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5212-20,

Vu l'article 181 de la loi du 13 août 2004,

Le Comité Syndical Intercommunal du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGCSPRA) a décidé, depuis plusieurs années, de remplacer la contribution des communes par le produit des impôts et taxes dont l'assiette et le recouvrement ont lieu dans les formes prévues au Code Général des Impôts et l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le contribuable acquitte un supplément de fiscalité au profit du groupement dont le taux apparaît distinctement sur l'avis d'imposition.

Le calcul des contributions est effectué par les services fiscaux proportionnellement aux recettes que chaque taxe procurerait à la commune si l'on appliquait le taux de l'année précédente aux bases de l'année d'imposition. Pour cette année, la participation financière due par la commune au syndicat s'élève à 33 093.31€ (contre 33 662.93€ en 2013 et 33 142.02€ en 2014, diminution résultant de la baisse de la part de la population communale par rapport à la population totale du bassin annemassien).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o Prend note du montant de cette participation fiscalisée, savoir de 33 093.31€
- o Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

## 8. Nombre d'adjoints

Suite à un sérieux problème de santé survenu en décembre lui imposant un nouveau rythme de vie, le 27 mars dernier Madame Marie-Noëlle BOVAGNE a présenté sa démission en tant que 2<sup>ème</sup> adjointe à Madame DORLIAT-POUZET, Sous-Préfète, qui l'a acceptée en date du 31 mars 2015.

Madame Marie-Noëlle BOVAGNE reste bien sûr membre du Conseil Municipal.

Sa démission en tant qu'adjointe amène à une nouvelle organisation de la municipalité. Monsieur Gianni GUERINI et Madame Marie-Ange DUPONT jusqu'alors 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints progressent automatiquement et respectivement en place des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints.

Madame le Maire rappelle qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit au plus de quatre adjoints au Maire. Elle souhaite remplacer le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint par 2 conseillers délégués et propose de fixer désormais à 3 le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o Fixe à trois le nombre d'adjoints au Maire.

## 9. Indemnités de fonction des adjoints et conseillers délégués

Afin de conserver l'enveloppe des indemnités actuelles, Madame le Maire propose que l'indemnité libérée par Madame Marie-Noëlle BOVAGNE soit partagée par moitié entre les 2 nouveaux conseillers délégués: Monsieur Étienne TOULLEC et Madame Marie-Édith LOCHER.

Monsieur Etienne TOULLEC a fait savoir qu'il ne souhaite pas percevoir sa part, ce qui est tout à son honneur et source d'économies pour la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 14 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire à compter du 04 avril 2014,

Vu les arrêtés municipaux du 14 avril 2015 portant délégation de fonctions aux conseillers municipaux à compter du 10 avril 2015,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Considérant que la population de LA MURAZ est comprise entre 1000 et 3499 habitants, tel en atteste les dernières données transmises par l'INSEE,

Considérant que le taux maximal en % de l'indice 1015 est de 16.5 pour les communes de cette strate,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de l'ensemble des adjoints à deux indemnités complètes correspondantes à la strate de la



# Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

commune, soit 2 fois 16,5 % de l'indice 1015

o répartit ainsi les indemnités :

- 1<sup>er</sup> adjoint : 11,70 % de l'indice 1015
- 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> adjoint: 7,10 % de l'indice 1015 chacun
- Conseillers délégués : 7.10% dans la limite de 3,55% chacun.

## 10. Commissions communales

Suite aux modifications de la municipalité, la composition de certaines commissions doit être modifiée.

Madame le Maire explique que Madame Marie-Noëlle BOVAGNE ne souhaite plus être responsable de commission tout en en restant membre pour la plupart.

Elle propose que les adjoints ou conseillers délégués jusqu'alors membres de ces commissions permutent leur rôle avec Madame Marie-Noëlle BOVAGNE, ou viennent la suppléer.

Les membres de l'assemblée acceptent ce principe.

La liste des commissions modifiées et de leurs membres est ainsi dressée :

**Nom de la commission: Membres (responsable) :**

**Communication: bulletin communal / information**

Etienne TOULLEC

Valérie TRUCHET / Marie-Edith LOCHER

Marie-Noëlle BOVAGNE / Marie-Ange DUPONT

**Affaires scolaires**

Marie-Edith LOCHER

Marie-Noëlle BOVAGNE / Ghislaine GUERIN

Etienne TOULLEC / Denis MEYNET

**Conseil d'école (maximum 3 personnes)**

Marie-Edith LOCHER

Gianni GUERINI / Nadine PERINET (Maire)

**Aînés/CCAS**

Marie-Ange DUPONT

Marie-Noëlle BOVAGNE / Marie-Edith LOCHER

Etienne TOULLEC / Ghislaine GUERIN

**ADMR**

Marie-Edith LOCHER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

o Approuve cette liste de commissions modifiées et de leurs membres.

## 11. Décisions prises par délégation

**Déclarations d'intention d'aliéner :**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les aliénations énoncées ci-dessous :

- parcelles B 1314 et 1315 (ex 1243) situées aux lieudits « Au Sage »

- parcelle E 2048 (ex E 1491) située aux lieudits «Champ Bolliet».

## 12. Questions diverses

## Affaires scolaires

### Association des Parents d'Élèves

Suite au courrier reçu de Madame la Présidente relatif à l'organisation des services de cantine et de garderie (voir compte-rendu de la séance de février 2015) la commission scolaire s'est réunie le 17 mars dernier.

Elle entend les difficultés soulevées par cette association d'une part du fait qu'elle fonctionne avec du personnel (recrutement, suivi des plannings, élaboration des contrats de travail, fiches de paie, facturation...) et d'autre part du fait que les parents aient à effectuer des permanences.

À noter que la présidente actuelle cessera ses fonctions à la rentrée prochaine. Le comité actuel ne veut plus assumer la gestion de la cantine et de la garderie à l'avenir.

La commission scolaire propose de :

- remercier Madame la Présidente pour ses nombreuses années de service

- rappeler que dans la plupart des communes aux alentours les services de cantine et de garderie sont assumés par des associations loi 1901, ainsi en a aussi été le cas à La Muraz depuis la création de ces services

- informer que dans la minorité des communes où ces services sont municipalisés, les tarifs pour les familles sont bien au-dessus de ceux que les associations peuvent proposer (en effet la part du travail bénévole effectué par les parents est remplacée par l'emploi de personnels municipaux rémunérés, dont les salaires sont directement répercutés sur les coûts des services. Les tarifs peuvent aller jusqu'à 7.20€ par repas en cas de tarifs basés sur les quotients familiaux au lieu de 4.50€ actuellement.

Elle a estimé que l'emploi d'une personne supplémentaire durant 1h30 par jour de cantine pour assurer la surveillance en place des parents correspondrait à une subvention d'environ 3 300.00€. Cela permettrait aux parents de moins être sollicités pour les permanences tout en assurant la sécurité des enfants.

Soucieuse d'apporter l'aide de la commune à cette association, Madame le Maire propose donc le vote de cette subvention.

Certains élus soulignent que l'engagement des parents mérite d'être présent autour de l'école et notamment dans ces services, afin de prolonger leur rôle, de créer du lien autour de l'école, d'être partie prenante de ces services.

D'autres indiquent que les principaux usagers de la cantine sont des familles où les deux parents travaillent et ont donc des difficultés à se libérer pour assurer leurs permanences.

Des pistes pourraient être lancées pour dresser une liste de personnes intéressées ou susceptibles d'assurer ces permanences : appel aux aînés (lien intergénérationnel), personnes inactives (volontairement)...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention (Sylvie VIRET)

o Donne un accord de principe pour cette subvention supplémentaire d'environ 3 300.00€ à l'APE, correspondant à la rémunération annuelle d'une personne durant 1h30 par jour



## Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

de cantine, versée sur présentation des fiches de paie.

Un courrier de réponse sera adressé à l'APE en ce sens.

### Temps d'activités périscolaires

Le sondage effectué auprès des parents concernant le rythme scolaire à mettre en place à la rentrée 2015 n'a pas exprimé de choix clair de leur part (voir compte-rendu de février 2015).

Lors d'un rendez-vous en Mairie, Monsieur DA SILVA, inspecteur académique, a rappelé qu'à la base cette réforme s'est appuyée sur le rythme chrono-biologique des enfants. Ceux-ci mettent d'autant mieux à profit l'éducation pédagogique dispensée lorsqu'ils sont soumis à des journées d'enseignement courtes et à des semaines lissées. La semaine de 5 matinées et 4 après-midi identiques en termes de durée semble leur être la plus bénéfique et moins déstabilisante que celle avec deux journées longues et deux journées courtes.

Il a souligné aussi que ces temps de «débrayage» doivent laisser l'enfant vaquer à des occupations ludiques, agréables, de détente, de rêverie, de temps libre... sans solliciter de lui de la concentration, de la technicité.

Après presque 2 trimestres d'expérimentation, l'équipe enseignante élargie aux ATSEM a été reçue en Mairie pour rapporter leur avis sur la question.

Plutôt favorable au rythme de deux journées longues et de deux journées courtes en un premier temps, la pratique du rythme actuel retient maintenant leur préférence: plus facile à intégrer pour les enfants puisque continu, pics de concentration linéaires sur la semaine...

Fort de tous ces avis, la commission scolaire propose donc de conserver le rythme scolaire actuellement en place cette année, soit :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi: 9h-12h
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 13h30-15h45.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Approuve le maintien de ce rythme scolaire pour la rentrée 2015 :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi: 9h-12h
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30-15h45.

### Entretien des installations campanaires

Le contrat d'entretien de la fonderie Paccard touche à son terme. Il convient de le renouveler de façon expresse.

Il correspond à notre installation composée de 3 cloches, 3 volées, 3 tintements, 1 horloge et 1 cadran.

Coût : 255.60€ HT par an pour une durée de 5 ans, indexé selon les indices de l'INSEE (coût de la main d'œuvre et du transport).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Accepte le renouvellement de ce contrat ci-dessus détaillé.

### Voirie

Les travaux envisagés sur la D48 par le Conseil Général au

niveau du chef-lieu seront prioritairement effectués en amont de la salle polyvalente cette année.

Ainsi la commune pourra réaliser un aménagement en aval de la salle sur cette même route avant que le Conseil Général n'intervienne sur cette portion ultérieurement.

### Repas des aînés

Il aura lieu le dimanche 26 avril à la salle polyvalente à partir de 12h00.

### Journée environnement

Elle aura lieu le samedi 25 avril: bennes de récupérations d'objets encombrants en journée, nettoyages des abords de voies et animation par Anim'Nature pour les enfants en matinée.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2015

Excusés : Ghislaine GUERIN (procuration à Gianni GUERINI), Valérie TRUCHET (procuration à Yves JACQUEMOUD), Christian ZANOLLA

Absent : Yannick JANIN

Public : 0

Intervention de Monsieur Éric DÜRR du Syndicat Mixte du Salève pour expliciter et finaliser le plan de circulation des véhicules à moteur au Salève.

#### 1. Approbation du compte rendu précédent

Un conseiller signale qu'il n'a pas reçu à son domicile le compte-rendu de la dernière séance (pièce non jointe à la convocation). Son approbation est reportée à la prochaine réunion.

#### 2. Plan de circulation des véhicules à moteur au Salève

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis plusieurs années, les loisirs motorisés se développent dans le massif du Salève, créant de nombreux débats et interrogations dont les élus et associations d'usagers se font l'écho auprès du Syndicat Mixte du Salève (SMS).

La loi du 3 janvier 1991, transcrite dans le code de l'environnement (art. L.362-1 à L.362-8), puis les circulaires du 06/12/2005 et du 13/01/2011 indiquent que les véhicules à moteur n'ont le droit de circuler que sur les voies ouvertes à la circulation publique. On considère qu'une voie est ouverte à la circulation en l'absence d'un dispositif en interdisant l'accès en ce qui concerne les voies appartenant à la commune.

Au regard des vocations du Syndicat Mixte du Salève de protéger et mettre en valeur le Salève et compte-tenu de la signature de la charte de développement durable du Salève en 2007 « ...mise en place d'un plan de circulation des véhicules à moteur... », de la recommandation 4.2 de la Directive de protection et de mise en valeur des paysages « Encadrer les activités de loisirs et les sports de pleine nature » l'étude d'un plan de circulation des véhicules à moteur a été inscrite au Plan Pastoral Territorial (PPT) signé avec la Région Rhône-Alpes en 2011. Le SMS a lancé l'étude en avril 2013 après l'avis favorable des membres du comité de pilotage du PPT dont est membre la commune.

Le plan de circulation a pour objectif de rendre lisible la réglementation sur le territoire communal, pour les utilisateurs,



## Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

les élus et les autorités de police. Élaboré dans le cadre d'une démarche concertée avec les communes et les usagers, il permet de définir précisément quelles sont les voies qui seront ouvertes à la circulation des engins motorisés.

Le plan de circulation des véhicules à moteur a été approuvé par le comité de pilotage du PPT le 4 mars 2014 et le syndicat Mixte du Salève nous a transmis un dossier complet présentant ce plan avec un focus des propositions de fermeture pour notre commune.

Le plan est composé d'une carte des voies ouvertes et fermées, d'une réglementation communale sous forme d'arrêtés, de la communication au public de cette réglementation sous forme de signalétique de police ou d'autres équipements (barrières, plots...). Cette mise en œuvre dépend du pouvoir de police du maire par la prise d'arrêtés et la pose de la signalétique adéquate.

Après avoir donné lecture des projets d'arrêtés de fermeture permanente et temporaire, présenté la carte du plan de circulation sur la commune ainsi que la proposition du nombre de panneaux à poser, Madame le Maire soumet cette mise en œuvre au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Accepte de mettre en œuvre le plan de circulation des véhicules à moteur du Salève sur le territoire communal par la prise d'arrêtés municipaux et la pose d'une signalétique adaptée.

o Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### 3. Convention Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

Dans sa réflexion sur le développement des équipements scolaires et périscolaires, le conseil municipal a estimé opportun d'étudier la possibilité de construire un nouveau groupe scolaire aux abords immédiats de la salle polyvalente (séance de mars dernier).

Depuis Madame le Maire a de nouveau rencontré le CAUE pour approfondir cette nouvelle hypothèse, afin de mieux apprécier les besoins et les ressources de la commune concernant ce projet et de le comparer au premier (réhabilitation du groupe scolaire actuel).

Afin d'accompagner la commune dans cette étude, cette association à but non lucratif (donc placée hors du champ concurrentiel) propose la signature d'une convention, définissant les modalités de son intervention, fixant une contribution forfaitaire (2 600€ net) et donnant la possibilité de recourir à des intervenants extérieurs pour compléter sa prestation (224€ HT par demi-journée de vacation pour un économiste notamment).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Approuve la signature de cette convention

o Charge Madame le Maire d'exécuter les démarches qui en découlent

o Inscrit les crédits nécessaires au budget 2015.

### 4. Commissions communales

#### Bâtiments/Voirie

Celle-ci a travaillé sur la réfection du sol du terrain multisport qui s'est nettement dégradé avec les années (pelouse synthétique).

Les travaux devraient se dérouler semaine 21 (sous réserve de conditions météo).

### 5. Décisions prises par délégation

#### Déclarations d'intention d'aliéner:

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur l'aliénation énoncée ci-dessous :

- parcelles A 18, 571, 971, 974 situées au lieudit «Chez Gargairon ».

#### Réfection du revêtement du terrain multisport

Entreprises consultées :

- COSEEC France – LA BALME DE SILINGY (74)

7 500.00€ HT

- SARL ALGOA – SAINT-JEOIRE (74)

8 721.00€ HT

- AGORESPACE – VENETTE (60)

8 443.00€ HT

#### Entreprise retenue :

COSEEC France – LA BALME DE SILINGY (74) 7 500.00€ HT.

### 6. Questions diverses

#### Infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE)

Le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie s'est engagé dans le déploiement d'un réseau départemental d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables: mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de ces infrastructures (nouvelle compétence inscrite dans ses statuts).

Il réalise un schéma directeur territorial recensant ces infrastructures déjà existantes et celles en projet.

Chaque « station » nécessite de la commune la mise à disposition d'une surface minimale de 35 m<sup>2</sup> accessible aux véhicules et pouvant accueillir l'infrastructure et de 3 000,00€ d'investissement à la création (le Syane supporte aussi 3 000,00€ et l'ADEME 6 000,00€) puis environ 450,00€ de frais de fonctionnement par borne et par an, au moins les premières années, en attendant d'atteindre un seuil d'exploitation positif.

Madame le Maire souhaite connaître le sentiment de l'assemblée quant à l'opportunité d'une telle infrastructure sur la commune. Cette dernière n'est pas convaincue que ce besoin soit réel sur la commune :

- Les muraziens propriétaires de véhicules électriques ou hybrides sont encore peu nombreux et peuvent aisément les recharger à leur domicile

- La commune ne recense pas d'axes routiers suffisamment fréquentés pour justifier de ce besoin et de l'investissement qui en découle



## Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

- Ce type d'équipements est davantage pressenti à proximité de départementales traversant des communes plus importantes ou de nationales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

o Ne souhaite pas, pour l'instant, transférer sa compétence « IRVE » au SYANE.

### Communes nouvelles

La réunion annoncée par voie d'affichage dans les hameaux et sur le panneau lumineux, animée en notre commune le 16 avril dernier par Monsieur Martial SADDIER Président de l'Association des Maires de la Haute-Savoie n'a pas rassemblé beaucoup de participants.

### Manifestations

Madame le Maire remercie les élus qui ont participé au bon déroulement de la journée environnement et au repas des aînés servi dans la bonne humeur ce dimanche 26 avril pour le plus grand plaisir des convives.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2015

Excusés : Yannick JANIN, Ghislaine GUERIN, Valérie TRUCHET (procuration à Yves JACQUEMOUD)

Absent : 0 Public : 0

Intervention de Monsieur LE MÉHAUTÉ du SM3A (Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arve et de ses Abords) pour présentation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux).

Les missions de ce syndicat s'exercent dans les différents domaines de l'environnement (eau, air, sols, biodiversité...) afin d'en préserver la qualité et d'assurer de manière transversale une gestion équilibrée de la ressource en eau.

### 1. Approbation des comptes rendus précédents

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu les comptes rendus des deux dernières séances à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal, en l'absence de remarques et à l'unanimité,

o Approuve le procès-verbal de la séance du 09 avril 2015

o Approuve le procès-verbal de la séance du 07 mai 2015.

### 2. Emplois saisonniers

Madame le Maire explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent

au fleurissement estival de la commune, à l'entretien des bâtiments scolaires,

Il y a lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent (adjoint technique 2ème classe) à temps complet à raison de 35 heures de travail par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

o Décide de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent à compter du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2015,

o Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine,

o Décide que la rémunération sera comprise entre l'IB 340 et l'IB 343,

o Habilite le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

### 3. Recensement de la population

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France et de ses communes.

Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âges, professions exercées, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logements...).

Ces données éclairent les décisions des pouvoirs publics en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux...). Elles aident aussi les professionnels à mieux connaître les caractéristiques des logements, les entreprises à mieux estimer les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V) donne un cadre juridique aux opérations de recensement.

La population des communes de moins de 10 000 habitants est recensée de façon exhaustive tous les 5 ans.

Cette opération aura lieu sur la commune de La Muraz du 21 janvier au 20 février 2016.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Sur le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

o Désigne la secrétaire de Mairie « coordonnateur d'enquête » chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

### 4. Commissions communales

#### Service techniques

#### Emploi avenir

Ayant rencontré l'opportunité de conclure un contrat à durée indéterminée (enjeu propre de ce type de mesures prises en



## Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

faveur des jeunes), notre employé a présenté sa démission pour le 27 mai dernier. Nous lui souhaitons pleine réussite dans son nouvel emploi.

### Concours de circonstances

Depuis fin mai et pour une période temporaire de 3 semaines le service technique ne compte plus d'agent.

En effet un agent est en arrêt de travail pour cause d'accident de service depuis le 16 mars 2015, un autre est en congés payés (régulièrement acquis, demandés et accordés) et le troisième et dernier vient de présenter sa démission pour une raison prévue par et même opportune pour son emploi aidé.

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ont été prises afin que le fleurissement estival fraîchement mis en place ne souffre pas d'arrosage (plus que justifié d'ailleurs par la météo très chaude et ensoleillée de ces derniers jours) et que les pelouses puissent recevoir un minimum d'entretien :

- Appel aux agents des autres services qui se sont vus missionner pour des tâches courantes (entretien extérieur des locaux scolaires et abords de l'espace multisports, entretien des toilettes publiques, arrosage, tonte des petits et moyens espaces)
- Recours à une entreprise extérieure (tonte des grands espaces).

### **Urbanisme**

Les documents du marché pour la consultation de l'urbaniste sont en phase de finalisation.

La publication devrait intervenir d'ici la fin du mois.

### **5. Décisions prises par délégation**

#### **Tonte espaces verts**

Entreprises consultées :

- Maisons et Jardins – LA MURAZ (74) 620.00€ HT
- Frédéric COMBAZ – LA MURAZ (74) 1 284.00€ HT
- AA Jardins – MONNETIER-MORNEX (74) réponse ne correspondant pas

#### Entreprise retenue:

Maisons et Jardins – LA MURAZ (74) 620.00€ HT.

*Le chiffrage a été demandé de façon détaillée et l'ensemble de la commande ne sera peut-être pas demandée (selon avancement par personnel remplaçant).*

### **6. Questions diverses**

#### **Fonds Départemental pour le Développement des Territoires**

Madame le Maire informe que lors de la réunion du 19 mai 2015 relative à la répartition de cette enveloppe dédiée au Canton de La Roche-sur-Foron, une subvention de 100 000.00€ a été octroyée à la commune de LA MURAZ pour la construction d'une nouvelle école ou l'aménagement du groupe scolaire actuel (2ème tranche). Une troisième et dernière tranche paraît envisageable pour l'an prochain avant de laisser le bénéfice de cette aide d'un tel montant à d'autres communes qui, à leur tour, auront alors d'importants projets.

#### **Terrain multisports**

Les travaux de réfection du sol sont terminés. Le prochain tournoi de mini-foot du Salève se déroulera sur un sol fraîchement rénové. En leur qualité d'organiseurs, le Football Club des Salève, le Restaurant l'Angélick et le Conseil Municipal lancent un appel aux bénévoles pour cette journée du samedi 13 juin 2015, appel particulièrement relayé à l'ensemble des membres du conseil municipal.

#### **Aménagement du cimetière**

Lors de sépultures, les aînés de la commune ont exprimé le besoin de bancs dans l'enceinte même du cimetière. Cet équipement va être envisagé.

#### **Sortie à Izieu**

Madame le Maire informe qu'une nouvelle sortie intergénérationnelle (42 enfants de CE2, CM1 et CM2, 5 accompagnateurs et 10 à 15 aînés) est organisée pour le 18 juin. Celle-ci est subventionnée par l'Association Les'Muriens.

#### **Association des Parents d'Élèves**

Une assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 18 mai 2015. Différentes hypothèses d'organisation ont été évoquées (maintien de l'organisation actuelle, nouvelle organisation avec prise en compte de l'aide décidée par le conseil municipal lors de sa séance de mai 2015 mais avec sollicitation d'une aide municipale complémentaire pour pouvoir recourir à un cabinet comptable (50% des frais engagés soit moins de 1'000.00€), arrêt des services de cantine et garderie proposés par l'association). L'association envisage de mettre en place la seconde hypothèse pour la rentrée 2015. Mme le Maire requiert l'avis de l'assemblée sur le principe d'une réponse favorable à cette demande de subvention supplémentaire, qui sera votée lors de la présentation de la note d'honoraires du cabinet comptable retenu. L'assemblée émet un accord de principe favorable à cette demande.

#### **Classe bleue**

Un parent a adressé des remerciements en mairie, remerciements particulièrement dirigés vers l'aide financière municipale qui a permis de contribuer au séjour de 4 journées des enfants de CE2, CM1 et CM2 et des accompagnateurs. Ce séjour s'est déroulé à Excenevex dans la joie et la bonne humeur, laissant maintenant place à « des souvenirs inoubliables ».

#### **Secours en montagne**

Un tragique évènement survenu le week-end de Pentecôte a mis en exergue le manque d'information en direction des Maires des communes situées sur le territoire du Salève lors d'épisodes de recherches et de secours aux personnes.

Bien que, en l'espèce, l'issue dramatique de cet accident ne dépende en rien de l'organisation des secours ni de la communication des informations, deux parlementaires locaux ont alerté Monsieur le Préfet sur les faits.



# Finances communales

## Nos finances

Comme vous le savez, nous avons deux grands chantiers à réaliser au cours de ce mandat : une nouvelle construction pour l'école, accompagnée d'une restructuration de l'existant. Les dotations de l'Etat sont revues à la baisse et les subventions départementales suivent le même chemin. Ceci nous conduit à limiter les investissements courants afin de disposer d'un maximum de fonds au moment d'engager ces dépenses. Le but est et restera d'offrir aux enfants de La Muraz les meilleures structures scolaires possibles tout en limitant l'endettement de la Commune, endettement qui sera aussi leur héritage. Nous avons donc à cœur de garder des finances saines.

L'ensemble de l'exercice 2014 présente un total de **1.350.451,48€**, avec un excédent cumulé de **732.668,12€** que nous retrouvons au budget 2015 en recette de fonctionnement.

Nous avons *joué* la prudence en ce qui concerne les Fonds genevois. Ils augmentent assez régulièrement et à ce jour nous avons tous connaissance d'un cours de change particulièrement favorable. Cependant rien n'est gravé dans le marbre et en année courante rien n'est certain tant que la part revenant à notre Commune n'est pas versée. Nous savons que sans ces fonds nous ne pourrions pas envisager les investissements pour l'avenir. Ces investissements sont rendus nécessaires par les apports de population que génère la prospérité genevoise. Des bruits ou des murmures courent çà et là : dans les hautes sphères politiques, dans le but de simplifier l'administration nationale et locale, chaque bloc y va de sa réforme. On vient de regrouper des régions et certains voudraient voir disparaître les départements. Notre

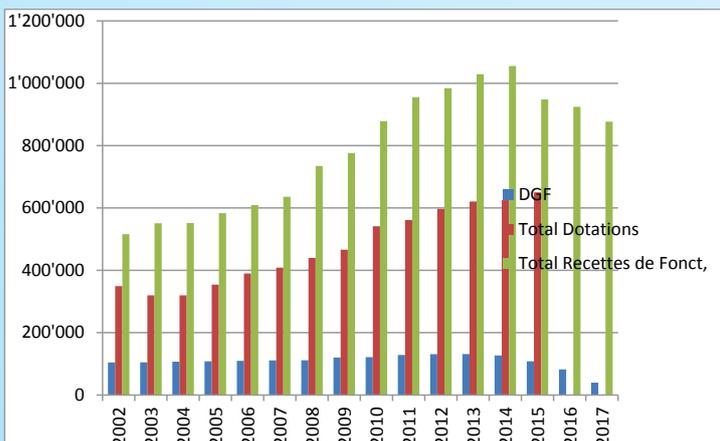
région (sans parler précisément des partis politiques), qui vient de s'agrandir regarde avec envie ces fonds genevois en se disant qu'ils pourraient améliorer ses finances. Or les charges et les besoins créés par la proximité de Genève ne seraient alors plus couverts localement. Quant à la République et Canton de Genève, elle a récemment fait savoir qu'en cas de disparition des départements (la Haute-Savoie et l'Ain sont ses interlocuteurs), n'ayant justement plus d'interlocuteurs, elle ne se sentirait plus engagée à reverser ces fonds. Il y a loin de la coupe aux lèvres et nous pouvons compter sur tous nos élus locaux pour défendre nos intérêts. Cependant, la prudence s'impose.

Mais au fait qu'est-ce que l'Etat ? Selon Louis XIV, c'était lui (« l'Etat, c'est moi » disait-il). Pour beaucoup d'entre nous, l'Etat c'est le Gouvernement, les Ministères, les Armées, les Forces de l'ordre, les Administrations et les Assemblées. Eh bien non. L'Etat c'est nous tous, c'est-à-dire toute la France et tous ses citoyens. Lorsque l'Etat, après des décennies de déficits, est contraint de réduire son train de vie, c'est aussi celui des collectivités territoriales qu'il met à la diète : Communes, Communautés de Communes, Départements, Régions, etc. La dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminue de façon drastique. Quel impact sur nos finances ? Le tableau et les graphes qui l'accompagnent vous permettront d'en juger. Cependant, même si nous savons que nous disposerons de moins d'argent à l'avenir, la situation n'est pas catastrophique. Elle impose seulement quelques révisions pas forcément déchirantes.

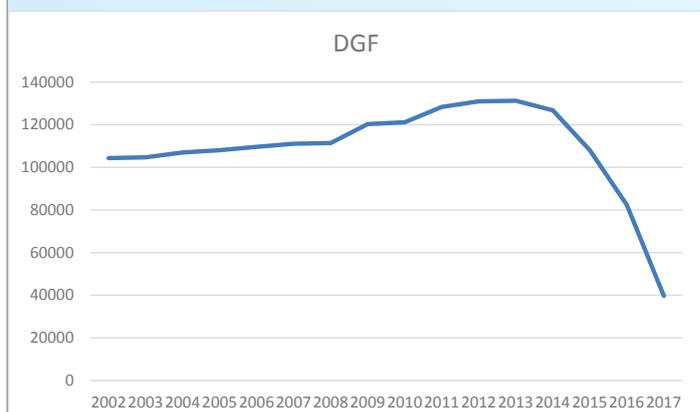
E.T.

## Evolution et projection de nos recettes

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DGF	106 995	108 065	109 625	111 078	111 391	120 303	121 170	128 348	131 008	131 281	126 772	108 000	82 366	39 646
Total Dotations	319 767	353 949	389 610	408 512	440 068	465 967	541 193	561 155	596 905	620 743	625 049	650 000		
% DGF/Dotations	33,46%	30,53%	28,14%	27,19%	25,31%	25,82%	22,39%	22,87%	21,95%	21,15%	20,28%	16,62%		
Total Recettes	551 774	583 176	609 234	635 788	734 604	776 104	878 336	954 757	984 315	1 029 212	1 055 255	947 983	924 366	876 746
% DGF/Total Recettes	19,39%	18,53%	17,99%	17,47%	15,16%	15,50%	13,80%	13,44%	13,31%	12,76%	12,01%	11,39%	8,91%	4,52%
Total Recettes - DGF	444 779	475 110	499 609	524 710	623 213	655 801	757 166	826 409	853 307	897 931	928 483	839 983	842 000	837 100



Evolution graphique comparée des trois éléments



Graphe représentant la DGF au fil des années



# Finances communales

## Fonctionnement 2014

### Dépenses en euros

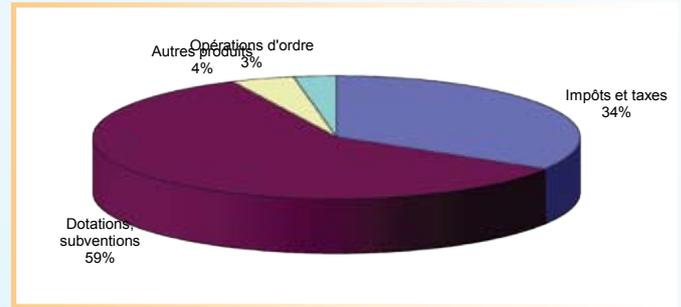
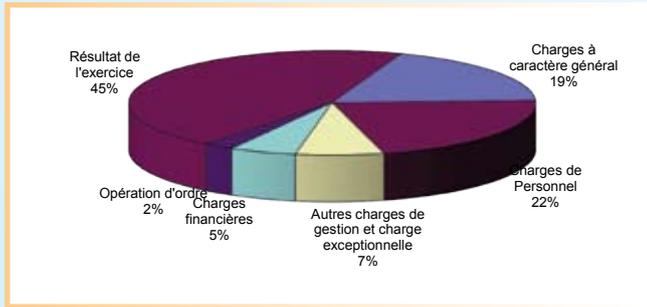
Charges à caractère général	198 088,99
Charges de Personnel	227 810,58
Autres charges de gestion et charge exceptionnelle	73 600,90
Charges financières	55 597,10
Opération d'ordre	25 106,00
Résultat de l'exercice	475 051,69
<b>Total</b>	<b>1 055 255,26</b>

### Recettes en euros

Impôts et taxes	355 778,61
Dotations, subventions	625 048,53
Autres produits	44 439,45
Opérations d'ordre	29 988,67

### Total

**1 055 255,26**



## Investissement 2014

### Dépenses en euros

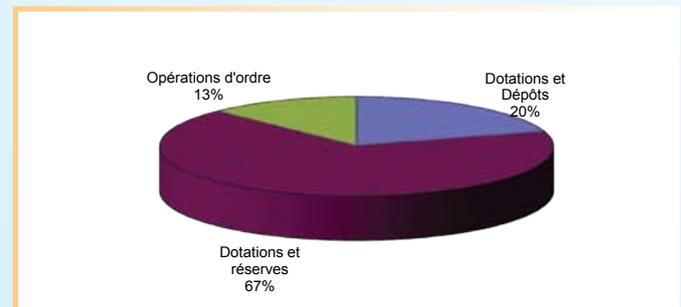
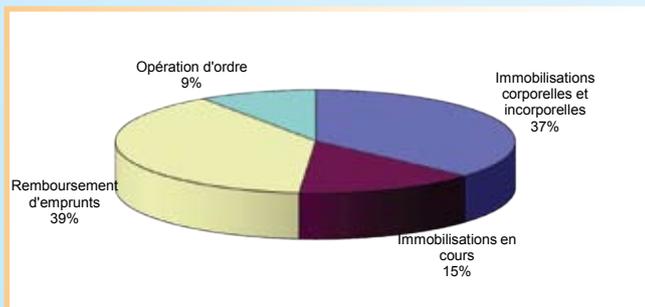
Immobilisations corporelles et incorporelles	115 337,86
Immobilisations en cours	45 846,10
Remboursement d'emprunts	122 893,03
Opérations d'ordre	29 988,67
<b>Total</b>	<b>314 065,66</b>

### Recettes en euros

Dotations et Dépôts	56 045,08
Dotations et réserves	185 149,10
Opérations d'ordre	34 693,56

### Total

**275 887,74**



## Budget Fonctionnement 2015

### Dépenses en euros

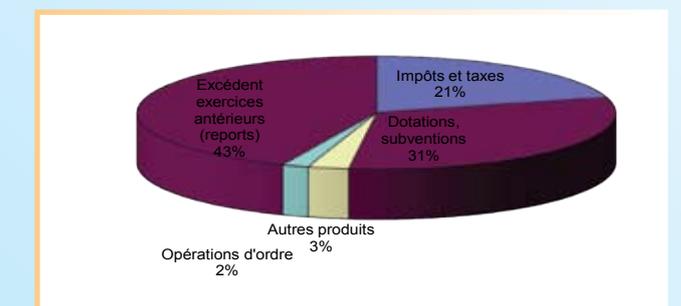
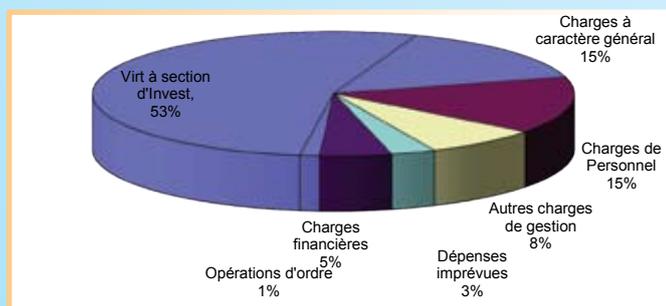
Charges à caractère général	255 300,00
Charges de Personnel	248 300,00
Autres charges de gestion	128 706,00
Dépenses imprévues	50 000,00
Charges financières	80 514,14
Opérations d'ordre	22 141,00
<b>Total</b>	<b>895 689,43</b>

### Recettes en euros

Impôts et taxes	347 241,00
Dotations, subventions	524 624,00
Autres produits	46 117,45
Opérations d'ordre	30 000,00
Excédent exercices antérieurs (reports)	732 668,12

### Total

**1 680 650,57**





# Finances communales

## Budget Investissement 2015

### Dépenses en euros

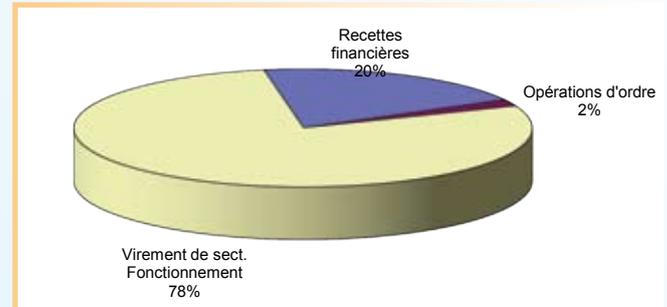
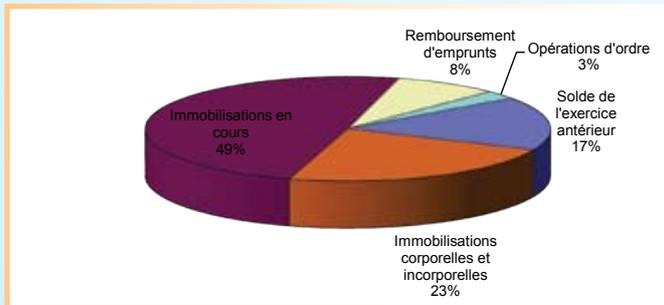
Immobilisations corporelles et incorporelles	262 914,28
Immobilisations en cours	565 751,18
Remboursement d'emprunts	95 417,65
Opération d'ordre	30 000,00
Solde de l'exercice antérieur	190 128,81
<b>Total</b>	<b>1 144 211,92</b>

### Recettes en euros

Recettes financières	226 381,49
Opérations d'ordre	22 141,00
Virement de sect. Fonctionnement	895 689,43

### Total

**1 144 211,92**



## La révision et la tenue des listes électorales

Pour pouvoir voter, un citoyen doit être inscrit sur une liste électorale, cette inscription est obligatoire. Personne ne peut être inscrit sur **plusieurs listes électorales**.

Dans chaque commune, une liste électorale est dressée, contenant la totalité des électeurs.

Dans les communes de moins de 800 électeurs, une seule liste suffit pour tous les inscrits.

Dans les communes de plus de 800 voire 1000 électeurs, les électeurs peuvent être répartis en plusieurs bureaux de vote. Une liste électorale est alors dressée pour chacun de ces bureaux de vote. De plus, dans ces communes, une liste générale centralise les différentes listes électorales. Elle récapitule ainsi tous les électeurs de la commune.

La liste électorale est permanente mais elle fait l'objet d'une révision annuelle qui est effectuée par une commission administrative de révision.

### Rôle de cette commission

En application des articles R.6, R.7 et R.25 du code électoral, la commission administrative, dont le maire ou son représentant fait partie, a notamment pour mission :

- de statuer sur les demandes d'inscription ou de radiation reçues à la mairie ;
- de constater les changements d'adresse, à l'intérieur de la même circonscription du même bureau de vote d'électeurs déjà inscrits ;
- d'examiner la liste nominative établie par l'INSEE en vue de procéder à l'inscription d'office des personnes de dix-huit ans en application des dispositions des articles L.11-1, L.11-2 1er alinéa et L.11-2 2<sup>ème</sup> alinéa du code électoral ;
- de s'assurer que les droits des personnes déjà inscrites perdurent afin qu'elles puissent continuer à figurer sur la liste électorale du bureau de vote ;

- et de procéder, le cas échéant, à des radiations d'office.

Les radiations d'office ne peuvent être opérées qu'après examen de la situation personnelle de tous les électeurs dont la carte, les courriers de la mairie ou les documents de propagande ont été retournés à la mairie par les services postaux ou ceux dont les membres de la commission ont eu connaissance d'un changement de situation (déménagement, vente...). Il appartient donc au maire de faire une enquête sur chaque cas pour connaître les raisons de ces retours ou du non-retrait de la carte à l'occasion des scrutins.

Il est donc de **mon rôle de maire** de statuer sur les demandes d'inscription ou de radiation reçues en mairie, de m'assurer que les personnes déjà inscrites ont conservé leur droit à continuer à figurer sur la liste électorale du bureau de vote. Fin 2014, c'est donc la **première fois** que j'ai dirigé cette commission et les radiations antérieures à cette date ont été faites par mon prédécesseur dans le même **souci de respect de la loi**.

Lorsqu'une personne devient propriétaire dans une autre commune, nous considérons que celle-ci a désormais des attaches dans cette nouvelle collectivité, puisque c'est celle de son domicile réel : elle y est devenue contribuable (inscrite sur les rôles) et elle tisse des liens dans cette nouvelle vie communale. C'est d'ailleurs d'autant plus avéré lorsque cette personne n'est plus du tout personnellement propriétaire sur NOTRE commune.

En outre, aucune radiation d'office ne peut intervenir si l'électeur concerné n'a pas été avisé de la mesure qui va être prise à son encontre. Il importe, en effet, d'offrir à ce dernier **la possibilité de formuler d'éventuelles observations, qui seront étudiées à nouveau par la commission administrative si celui-ci lui justifie de sa situation.**



## Le Foyer de ski de fond de La Croisette



Après une longue fermeture et sous l'impulsion conjointe des Communes d'Archamps et de La Muraz, le Foyer de La Croisette a repris ses activités en décembre 2014. Comme partout dans les Alpes françaises, l'enneigement limité de cet hiver a réduit les possibilités d'ouverture. L'équipe en place, constituée exclusivement de bénévoles, en a d'autant plus de mérite. Elle souhaite professionnaliser un poste de dameur afin de disposer d'une plus grande plage de travail.



Dans le but de soutenir ce redémarrage, Haute-Savoie Nordic a choisi de tenir son assemblée générale annuelle chez nous en ce 23 juin dernier. Il ne s'agit pas pour nous de rendre compte de cette AG qui concerne exclusivement les acteurs de Haute-Savoie Nordic : gestionnaires des sites, bénévoles des foyers et responsables locaux. Nous pouvons simplement dire que l'ambiance de cette AG était studieuse. Elle a permis de relever les problèmes rencontrés chez les uns et les autres et d'établir les tarifs pour la prochaine saison. On se rappellera que, même si le ski nordique

ne nécessite pas de remontées mécaniques, il requiert balisage, signalisation et bien sûr damage des pistes afin de présenter une neige de qualité. Dans certains sites, des installations de neige de culture sont nécessaires afin de procurer un domaine suffisamment étendu. Enfin, des personnels de sécurité sont nécessaires pour porter secours et assistance aux skieurs victimes de mauvaises chutes ou de problèmes de santé sur les pistes. Tout cela a un coût et l'accès aux pistes ne peut être gratuit. Cependant, on notera que les tarifs restent modiques et sans commune mesure avec ceux du ski alpin. La modicité du prix des équipements individuels permet aussi de rendre ce ski accessible à un grand nombre. Bien sûr, descentes rapides et ivresse de la vitesse sont relativisées, mais ce ski n'en est pas moins sportif et procure un véritable plaisir. Il

donne aussi le temps d'admirer les paysages.

Souhaitons une bonne continuation au Foyer de La Croisette et pour l'hiver prochain, à tous bon ski.

E.T.



## Réunion publique de Martial Saddier

Réunion en Salle polyvalente du 16 avril 2015

Comme évoqué lors de la cérémonie des vœux, le député, Martial Saddier a tenu une réunion publique le jeudi 16 avril au sujet de la réforme des collectivités territoriales actuellement en cours, de la fusion des communes, et de la loi NOTRe (*Nouvelle organisation territoriale de la République*). A notre initiative, il a décidé de grouper cette réunion publique avec les communes d'Arbusigny et Monnetier Mornex Esserts Salève.

Malheureusement, l'assistance était peu nombreuse. Comme expliqué dans l'article consacré à l'état de nos finances, l'Etat se trouve actuellement contraint de réaliser des économies afin de respecter les fameux critères de Maastricht. Ceci conduit à une réduction de nos dotations (DGF). La tendance actuelle est à une réduction du nombre de communes en s'appuyant sur

une comparaison entre la France et l'Allemagne : en France, quelque 36.000 communes pour 66.000.000 habitants, en Allemagne, quelques 12.000 communes pour environ 80.000.000 habitants. Mais aussi, la superficie de la France est de 640.000km<sup>2</sup> alors que celle de l'Allemagne est de 357.000 km<sup>2</sup>. Ceci étant, comparaison n'est pas forcément raison... Pour contraindre les communes à se grouper, l'Etat, dans un premier temps, diminue les DGF des petites communes et reporte l'économie ainsi réalisée sur les communes de taille importante. C'est dans un deuxième temps, après un regroupement suffisant, que les dotations des grandes communes diminueront vraiment. Cette situation fait envisager des fusions de communes. Dans une telle éventualité, l'opération ne peut se réaliser que si les Conseils municipaux concernés sont unanimes



## Réunion publique de Martial Saddier (suite)

pour accepter la fusion. Si une majorité suffisante n'est pas réunie, les électeurs seront appelés à trancher.

On peut noter qu'une opération de grande ampleur se dessinait à l'automne dernier dans l'agglomération annécienne et qu'à ce jour elle ne semble plus d'actualité. La vigilance financière s'impose pour tous

E.T./N.P.



## Communes rurales

Ma commune est utile,... maires ruraux de France

Courant août, un panneau « Ma commune est utile » sera fixé à l'entrée et ou sortie de la commune. Nous nous devons de vous informer de l'impact de la réforme territoriale et de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), actuellement en discussion au Parlement. Cette loi a notamment pour but de mettre en place une nouvelle organisation des collectivités territoriales : commune, département, région.

L'Association des Maires Ruraux de France fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3'500 habitants partout en France. L'association s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Créée en 1971, l'AMRF rassemble près de 10 000 maires ruraux regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des

pouvoirs et partis politiques. En quelques années, l'AMRF s'est imposée comme le représentant spécifique et incontournable du monde rural auprès des pouvoirs publics comme des grands opérateurs nationaux. Notre commune soutient et s'associe à l'action de très nombreuses communes de France.

Veillez noter également, que début août, une équipe de la Communauté de Communes a posé des panneaux sur chacune des 8 communes de notre territoire intercommunal, indiquant respectivement son nom en patois pour quelques semaines... un clin d'œil à la

**Fête du Patoué – 34<sup>e</sup> fête internationale du patois  
Reignier-Esery – Samedi 12 & Dimanche 13 septembre 2015**

N.P.



## Réception en sous-préfecture

Réception le 24 avril 2015 en sous-préfecture

A l'occasion de l'anniversaire du 70<sup>ème</sup> anniversaire du droit de vote des femmes, et en présence du Préfet de Haute-Savoie, Isabelle DORLIAT-POUZET, Sous-Préfète, a réuni les 4 femmes conseillers départementaux et les 9 maires de l'arrondissement de Saint-Julien-En-Genevois avec 3 femmes ayant voté pour la première fois en 1945.



## Etat civil Nantes - Recensement

### Informations pratiques

Pour les français nés à l'étranger :

Le guichet d'accueil du service central d'état civil en charge de la délivrance des copies intégrales ou extraits d'actes d'état-civil des Français nés à l'étranger, sis à Nantes, fermera son accueil au public le 3 août 2015.

Les demandes de copies et d'extraits d'actes d'état civil peuvent être demandées gratuitement :

- sur le site France Diplomatie:

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>

- par courrier postal à l'adresse suivante :

SERVICE CENTRAL DE L'ÉTAT CIVIL

11, rue de la Maison Blanche

44941 NANTES CEDEX 9

Recensement de la population:

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

En 2016, le recensement se déroulera sur notre commune du **21 janvier au 20 février 2016**. Vous recevrez la visite d'un agent recenseur... Merci d'avance pour l'accueil que vous lui réserverez et pour l'attention que vous apporterez à cette formalité obligatoire.





## Sporadix

A NOUVEAU TOUT BEAU, TOUT NEUF !

Les différents investissements réalisés par la Commune répondent toujours à un besoin clairement identifié au bénéfice de la population résidente ou à un souhait d'une partie des habitants.

S'il est une réalisation qui a pleinement comblé ses utilisateurs, c'est bien le SPORADIX, terrain multisports installé depuis 1993 : très vite, les jeunes ados l'ont adopté comme point de rendez-vous du week-end afin de disputer des matches de football dans une ambiance toujours très fair-play.

Devant cette fréquentation assidue, un premier tournoi de mini foot a été organisé en juin 2006 ; depuis, chaque printemps une nouvelle édition se déroule sur ce terrain, toujours organisée par le FC DES SALEVES avec l'appui des municipalités de MONNETIER MORNEX / ESSERTS SALEVE et LA MURAZ, et le soutien de l'ANGELICK, sponsor et cheville ouvrière de cette manifestation.

La fréquentation de ce lieu de détente est toujours allée en s'accroissant, alors que le lieu était également occupé par les enfants de l'école pendant le temps scolaire. C'est ainsi qu'au printemps 2008, il a été nécessaire de remplacer le revêtement synthétique, très usé et déchiré par endroit.

Ce revêtement a donné satisfaction, jusqu'en 2014 ; devant une usure forte et de nouveau des

déchirures, la Municipalité a sollicité trois entreprises pour l'établissement de devis, tout en contactant les communes environnantes pour s'assurer que la durée de vie de notre tapis était comparable avec celle des installations de nos voisins : les travaux ont été adjugés à l'entreprise la mieux disant, COSEEC France.

Décidés en avril, les travaux ont débuté en mai avec l'arrachage du matériel défectueux par les employés de nos Services Techniques afin de réaliser une économie non négligeable. Puis en l'espace d'une semaine, préparation du sol et pose du tapis ont suivi afin que la 10<sup>e</sup> édition du Mini Tournoi le samedi 13 juin puisse avoir lieu, comme prévu, sur un tapis flambant neuf, pour le plus grand plaisir des joueurs et à l'entière satisfaction des organisateurs.

Yvj.



## Etat Civil



Tiago



Shun



Loghan



Mila



Maël

### NAISSANCES

12.01.2015	DA COSTA Tiago, Léon, Jean, Charles	403 route du Mont Salève
27.03.2015	RASSINOUX Maëlys, Sarah	800 chemin de la Grange Rouge
29.03.2015	MURE Mila, Mai-Lan	405 route du Mont Salève
29.03.2015	MARONGUI METZMACHER Lukas, Titouan	186 route des Monts
06.04.2015	GAUBIAC Lino, Pascal, Valentin, Martin, Romain	106 Centre Village
09.04.2015	AIT EL KADI Marwan	255 chemin de la Grange Rouge
16.04.2015	CONTE Loghan, Christian, Jacque	4772 route du Mont Salève
18.05.2015	MOUTON Maël, Robert, Olivier	98 chemin de la Scierie
19.05.2015	PERINET Ian, Julien	43 chemin de la Scierie
01.06.2015	GOLAY Shun	2081 route d'Esery
30.06.2015	HERTIER Lenny	98 chemin de la Scierie



## Etat Civil

### MARIAGES

20.06.2015

MUSSIÉ Jean-Yves et LOFFEL Sylvie

### DÉCÈS

04.02.2015 LAVERGNAT Marguerite, Mélina

04.03.2015 VALY Nina

29.03.2015 CRETAAZ Ginette, Alice

11.05.2015 PADEY Georgette

28.06.2015 MARMOUX Marie, Juliette

## Urbanisme

### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

**ANTHONIOZ Philippe** - 41 route du Mont Salève  
Abris voiture (demande refusée)

**DUPRAZ Yann** - Chemin du Mont d'en Haut  
Maison individuelle (demande accordée)

**EARL Le Beufy** - 1148 route des Nants  
Reconstruction hangar agricole (demande accordée)

**CAMPORINI Didier** - Chemin du Mont d'en Haut  
Maison individuelle (demande accordée)

**DORNIER Baptiste** - 160 chemin des Bois de Cognoy  
Réhausse de la maison (demande accordée)

**Mairie d'Archamps** - 11 chemin des Envers  
Modification escalier extérieur foyer de ski fond  
(demande en cours d'instruction)

**VANZO Dominique** - Route d'Annemasse  
Maison individuelle (demande accordée)

**JACQUEMOUD Antoine** - 82 impasse de l'Uche Babeu  
Bâtiment agricole pour veaux  
(demande en cours d'instruction)

### DEMANDES DE DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

**Consorts DUMONT** - Route du Mont  
Division foncière (demande accordée)

**RANGIER Nicolas** - Route d'Arbusigny  
Abri de jardin (demande accordée)

**VILLAR Matthieu** - 480 chemin de la Biollitte  
Mur de soutènement (demande accordée)

**GAIME Romain** - 486 chemin de la Biollitte  
Mur de soutènement, accès, enrochement,  
(demande accordée)

**ECONOREVE** - 26 chemin de l'Uche Collet  
Panneaux solaires (demande accordée)

**LAHOURI Adnane** - 335 chemin de la Grange Rouge  
SAS d'entrée (demande accordée)

**PETITJEAN Fabien** - 234 route de Cruseilles  
Extension (demande accordée)

**GAIVOTO Christophe** - 20 impasse de la Vi du Bi  
Réfection de la toiture (demande accordée)

**Mairie d'Archamps** - 11 chemin des Envers  
Modification escalier extérieur foyer de ski fond  
(demande en cours d'instruction)

**VIDONNE Monique** - 2366 route de Cruseilles  
Création place parking (demande accordée)

**MOLLAND Séverine** - 1081 route des Nants  
Modification façades (demande en cours d'instruction)

**MBAYE Ibra** - 287 chemin de Monet  
Mur de soutènement, clôture (demande acceptée)

**TOSCO Jean-Marc** - 2116 route des Monts  
Clôture (demande acceptée)

**BOCHATON Christian** - 175 route de Cruseilles  
Clôture (demande en cours d'instruction)

**SIRVEN Raisa** - 96 chemin de la Scierie  
Conduit de cheminée (demande en cours d'instruction)

## Permanences des Conseillers Départementaux

**Christelle Petex et Denis Duverney :**

- 1<sup>er</sup> vendredi du mois: 17h00 - 18h30 La Roche-sur-Foron à la Maison du Pays
- 2<sup>ème</sup> vendredi du mois: 17h30 - 18h30 Cruseilles PMS CD74
- 3<sup>ème</sup> vendredi au mois: 17h00 - 18h30 Reignier PMI CD 74



# Eclipse solaire

**20 mars 2015 :**

**le soleil avait rendez-vous avec la Lune...**

L'éclipse solaire totale de ce 20 mars dernier était la dixième du XXI<sup>ème</sup> siècle. Ce phénomène n'est jamais observable de toute la surface de la Terre, dans de nombreux endroits, l'éclipse n'est que partielle.

**Quel est ce phénomène ?**

Nous nous rappelons les données fixes suivantes :

- la Lune tourne sur elle-même en environ 27 jours (rotation) et autour de la Terre en environ 29 jours (révolution). Les deux périodes sont presque concomitantes.
- La Terre tourne sur elle-même en 24h et tourne autour du Soleil en décrivant une ellipse\* en environ 365 jours 1/4.

En conséquence, les positions relatives de la Lune, de la Terre et du Soleil varient. A certains moments, les trois sphères sont ou semblent alignées (selon le lieu d'où on observe). La Lune peut cacher totalement ou partiellement le Soleil (éclipse solaire) et, à l'inverse, la Terre peut cacher totalement ou partiellement la Lune (éclipse lunaire). On se rappellera aussi que la lumière que nous renvoie la Lune est celle que le Soleil lui envoie et qu'elle nous réfléchit.

\*Une ellipse est l'ensemble des points dont la somme des distances à deux points fixes appelés foyers est constante. On peut tracer une ellipse sur le sol en fixant deux pieux dans celui-ci, en reliant ces deux pieux par une corde dont la longueur est supérieure à celle qui les sépare et en traçant la courbe avec un bâton qui suit la corde. On obtient aussi une ellipse en sectionnant un cône par un plan non perpendiculaire à son axe et ne passant pas par son sommet. L'ellipse fait partie des courbes appelées coniques. On notera que l'ellipse de la Terre autour du Soleil se déplace sur la droite reliant ses deux foyers sur des périodes très longues (plusieurs siècles) et que cette situation modifie la distance entre Terre et Soleil. Ce phénomène a été responsable du « Petit Age glaciaire » constaté aux XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles.

**Pourquoi l'éclipse n'est pas observable partout ?**

La Terre effectue sa rotation autour d'un axe qui n'est pas perpendiculaire au plan de son ellipse : il est incliné. Cet angle était de 23° 26' 14,427" au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette situation est responsable du phénomène des saisons, en particuliers des 4 saisons dans les zones dites tempérées. Ceci explique aussi que les positions relatives des trois sphères ne sont pas constantes. Dans ces conditions, l'ombre projetée par la Lune sur le Soleil n'est pas la même depuis toute la surface de la Terre.

**Visibilité de l'éclipse du 20 mars dernier**

La carte ci-dessous montre les zones où l'observation était possible : la courbe de couleur orangée montre la limite de visibilité de l'éclipse totale et la zone ombrée présente la limite d'observation de l'éclipse partielle. Bien entendu, ce phénomène n'était observable que dans les parties de la Terre éclairées normalement par le Soleil à l'heure de l'éclipse.

*Projection sur la mappemonde*



*Eclipse vue de Dublin*



*A La Muraz*



Pour regarder le phénomène, il est impératif de porter des lunettes à très haute protection sous peine d'endommager gravement la rétine de chacun des deux yeux. Notre commune a fourni aux enfants de l'école les lunettes adéquates.

E.T.



## Remise des dictionnaires 19 juin 2015

Pour cette 3<sup>ème</sup> édition de remise des dictionnaires, les 14 élèves de CM2 de la classe de Jean-Michel, le maître, étaient présents. M<sup>me</sup> Le Maire et les membres du CCAS ont remis, à chacun, un dictionnaire, un atlas et un autre dictionnaire pour l'anglais.

Ces ouvrages apporteront une aide précieuse dans les recherches qu'ils auront à faire au collège, même à l'heure du tout numérique...

M<sup>me</sup> Le Maire a inséré dans chaque dictionnaire un petit mot pour marquer leur passage à l'école communale, comme un souvenir...

Lors de cette cérémonie, M<sup>me</sup> Le Maire a félicité chaque élève pour le travail mené, leur a souhaité de réussir leurs années collège et a souligné le travail effectué par les enseignants de l'école.

A l'issue de ce moment de convivialité, les futurs collégiens ont apprécié la dégustation de glaces et du bidoyon.



M<sup>me</sup> Le Maire et les membres du CCAS n'ont pas manqué de souhaiter à cette joyeuse assemblée de bonnes vacances.

Et encore, félicitations à tous !

M-E.L.

## Les nouveaux horaires scolaires

**Et pour que la rentrée 2015 se passe bien...**

Cette année scolaire a été ponctuée de réunions pédagogiques (conseils d'école) et d'une réunion publique.

Le but de la réunion publique était d'exposer le choix de l'organisation des TAP (temps activités périscolaires).

Pour une organisation plus efficiente, M<sup>me</sup> Le Maire a proposé la distribution d'un questionnaire aux parents d'élèves. En recueillant ainsi leurs avis, il est plus facile de trouver une réponse adaptée. Peu de parents ont répondu et le dépouillement du questionnaire n'a pas fait ressortir un choix clair et univoque.

Le choix de la Mairie, de l'équipe pédagogique et de l'Inspecteur d'Académie se porte sur 4 fois 45 min libérées en fin de journée. À la rentrée prochaine, l'école communale conservera donc les rythmes scolaires de l'année passée, à savoir :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi  
9h - 12h / 13h30 - 15h45
- mercredi 9h - 12h.

Dès 15h45, l'enfant aura la possibilité de quitter l'école ou **d'y rester jusqu'à 16h30.**

Il pourra alors intégrer les activités suivantes :

- atelier créatifs
- ateliers jeux et activités ludiques
- temps libre surveillé (l'enfant peut vaquer à des occupations libres)

En conclusion, ce nouveau rythme répond bien aux objectifs de la réforme des temps scolaires (TAP) et respecte le bien-être de l'enfant.

Si vous possédez des jouets (Lego, jouets en bois, en plastique...), les TAP sont intéressés (à déposer en Mairie). D'avance merci pour votre investissement.

Bonnes vacances, beaucoup de repos à tous les enfants de l'école de La Muraz avant de démarrer une nouvelle année scolaire pleine de promesse !

M-E.L.

## Repas des Aînés du 26 avril 2015

Comme chaque année, depuis maintenant des lustres, le CCAS de la Commune invite les Aînés (âge minimum = 65 ans) pour un repas de fête. Une occasion pour eux de se retrouver entre amis, voisins, parents, mais aussi pour nous de les rencontrer. L'ambiance était joyeuse

et détendue, le menu a été fort apprécié de tous et l'animation par Michèle a beaucoup plu : des chansons anciennes, mais pas vieillototes, des chants savoyards et des danses pour les couples habitués des bals. Bien sûr, il a fallu se quitter, non sans avoir fêté nos doyens:



## Repas des Aînés du 26 avril 2015



Lucette Bartholdi, son époux Gustave et Camille Maino, doyenne du jour, mais pas de la Commune. Au moment du départ et comme à l'accoutumée, un brin de muguet pour attendre le 1<sup>er</sup> mai. A l'année prochaine pour des retrouvailles !

E.T.



## Sortie des Aînés du 27 juin 2015

Cette année la traditionnelle sortie des aînés nous a conduits sur les bords et sur l'eau du lac du Bourget. Partis de La Muraz avec 15 minutes de retard pour attendre les derniers et parce que les temps de trajet ne nous stressaient pas, nous avons fait la pause petit-déjeuner sitôt franchi le Fier. Auparavant nous avons contourné Frangy, croisé à plusieurs reprises le cours des Usses et traversé Seyssel. Nous avons repris tranquillement la route en traversant la Chautagne et ses vignobles. Nous avons rejoint Chanaz où quelques difficultés de circulation nous attendaient : l'indiscipline de certains automobilistes ne facilitant pas la tâche des conducteurs de cars lors des croisements dans les passages étroits. Une fois descendus du car, nous avons rejoint à pied le moulin à huile de noix et noisettes, par un chemin (petite route) montant, sablonneux, malaisé et de tous les côtés au soleil exposé...(La Fontaine) Non, je m'égare. La visite nous a montré l'homme de l'art en pleine action et aussi en pleine explication. Cette petite montée et sa redescente nous ont ouvert l'appétit, mais auparavant un petit pensum nous attendait : une dégustation de vins locaux (Jacquère, Roussette, Gamay, Mondeuse) qui furent appréciés. A table ! Dans un sympathique restaurant, servis par deux charmantes hôtesse et le caviste de service, chacune et chacun a pu reprendre des forces ou préparer sa



sieste... Retour à Chanaz et embarquement sur notre bateau à moteur électrique (c'est sérieux). Nous avons remonté le canal de Savières pour atteindre le lac et y passer un moment agréable. Evocation de Lamartine qui a séjourné à Aix-les-Bains et y a connu une aventure sentimentale (et sans doute plus car affinités) avec une jeune femme mariée (oh !). Retour à Chanaz encore une fois où nous avons rencontré une parade vénitienne. Un moment de convivialité sur une terrasse et il a fallu prendre la route du retour en chansons et avec quelques histoires...

E.T.

## Avis aux nouveaux Aînés

Vous venez d'atteindre l'âge canonique de 65 ans ou vous l'atteindrez courant 2016 et vous n'êtes pas électeur ou électrice à La Muraz. Nous ne disposons pas de liste permettant de vous recenser comme Aîné. Vous êtes cordialement invité à participer au repas

annuel, à la sortie récréative et touristique etc. Ayez donc la gentillesse de vous signaler en Mairie afin que nous puissions vous inscrire sur la liste correspondante et vous adresser les invitations.



## Mardi Gras et chandeleur pour le mardi des Aînés

Comme tous les mardis depuis le mois d'octobre, les aînés de la commune ont pris l'habitude de se retrouver durant l'après-midi pour y partager jeux de cartes et discussions.

Le mardi 17 février, à l'occasion de la chandeleur, les crêpes préparées par les animateurs ont été fort appréciées et ont régalé les personnes présentes.

Pour rappel à partir du mardi 6 octobre, reprise de ces après-midi récréatifs, ouverts à tous (les amis des aînés sont les bienvenus, sans inscription au préalable).

N.P.



## LES MANIFESTATIONS MUNICIPALES & ASSOCIÉES

### Fête à La Croisette

#### Première soirée «festivités sur La Croisette»

Elle avait été annoncée... la soirée festivités sur La Croisette, c'est donc le vendredi 16 janvier qu'a eu lieu cette première édition au sommet de La Croisette dans le foyer de ski de fond prêté pour l'occasion par la commune d'Archamps.

En cette période de janvier, nous avons tiré les Rois tous ensemble en trinquant avec le traditionnel vin chaud avec les habitants de La Croisette qui nombreux ont répondu présents.

Tempête de neige également au programme, avec des paysages superbes et un décor de carte postale.

N.P.



### Cérémonie des vœux de Madame le Maire

Ce dimanche 25 janvier 2015, notre nouveau Maire, Nadine Périnet, a donc sacrifié pour la première fois à cette coutume établie depuis janvier 1990 par son prédécesseur Noël Jacquemoud. Toute la population était conviée comme à l'accoutumée et de nombreux Muraziens avaient répondu présents. Les Maires et de nombreux membres des Conseils municipaux des communes de la Communauté, celui qui était encore notre Conseiller général, Maurice Sonnerat, notre Député Martial Saddier ainsi que Monsieur le Curé Jean Damascène Niyibaho avaient également rejoint notre assemblée. Madame le Maire, après avoir remercié toutes les personnalités présentes ainsi que

la population proposait une minute de silence, puis le chant « Liberté » en mémoire des événements tragiques de ce mois de janvier en France.

Dans son discours, elle a ensuite évoqué les changements financiers imposés par la cure d'amaigrissement de l'Etat. Des détails sur ce sujet vous sont présentés dans les propos sur l'état de nos finances.

Ce dimanche était aussi l'occasion de rendre un hommage appuyé à Monsieur Maurice Sonnerat, Conseiller Général dont elle fût la suppléante durant son dernier mandat, pour son action en faveur des communes rurales et sa présence sur le territoire. Par la même occasion était rendue publique la fonction de



## Cérémonie des vœux de Madame le Maire

Maire honoraire attribuée à Noël Jacquemoud pour ces 31 années passées au service de tous dont 25 comme Maire. Toute l'assemblée lui exprima son hommage pour ces services ainsi rendus avec tant de spontanéité et de droiture.

Après les discours officiels, nous étions tous conviés à trinquer le verre de l'amitié autour du buffet servi par les membres du Conseil municipal de notre commune

E.T.



## Journée «Environnement» La Muraz

En ce 25 avril, la météo annonçait un temps maussade, pluvieux et désagréable. Cette météo en a sans doute refroidi beaucoup, mais des courageuses et des courageux se sont présentés pour ramasser les saletés jetées souvent par les vitres des voitures, et aussi depuis la selle des vélos. Des courageuses et des courageux ? Y compris des enfants dès l'âge de 5 ans et des ados (12 à 15 ans). La récolte fut bonne, mais aucun objet insolite ou inattendu. De jolis sourires chez les enfants et les ados, de la bonne humeur et la joie d'être ensemble. Une carriole tirée par un cheval robuste et obéissant, surtout bien guidé par la conductrice du char. Avant de partir, thé, café, jus de fruits avec viennoiseries et brioches offertes par les Muriens, l'association des jeunes du village. Après l'effort, le réconfort autour d'un buffet avec salade de riz, charcuteries, fromages. Un grand merci à tous les participants.



E.T.





## Cérémonie du 8 mai



En ce matin du 8 mai, nous étions rassemblés pour nous souvenir d'événements dont certaines et certains de notre commune ont encore la mémoire, mais dont la plupart d'entre nous se rappellent ce que nous ont raconté nos parents et que nos maîtres nous ont enseigné. Il y a 70 ans se terminait la guerre la plus effroyable de tous les temps et pourtant chacun sait bien aujourd'hui que toute guerre est effroyable. Dans son discours, notre Maire rappelait les 45 millions de victimes civiles et militaires, et surtout cette monstrueuse entreprise d'extermination dirigée contre ceux que la barbarie nazie et fasciste voulait faire disparaître à jamais de la surface de la terre : des peuples entiers (juifs, tziganes),



mais aussi celles et ceux que le handicap frappait dès avant leur naissance et celles et ceux dont le mode de vie ou les opinions politiques désignaient à la vindicte de ces barbares. Notre Maire rappelait aussi que notre liberté d'aujourd'hui est l'œuvre de celles et ceux qui ont su résister alors que l'époque était à l'indifférence et à la collaboration et de ceux qui ont rejoint notre pays et donné leur vie pour nous. En particulier, nous ne pouvons et nous ne devons oublier ces hommes qui peuplaient nos colonies et dont la couleur de peau ou la religion peut aujourd'hui raviver des haines raciales que tout humain digne de ce nom se doit de réprouver.

« Dans un monde en ébullition, nous devons sans cesse porter haut les valeurs démocratiques que nos aînés nous ont léguées. En ce jour, nous avons aussi une mission : **nous souvenir et ne jamais oublier.** »

Extrait du discours de notre Maire

E.T.

## Fête des Mères

Cette année encore, les mamans ont été mises à l'honneur dans notre commune,

La cérémonie s'est déroulée le samedi 30 mai, et comme l'année dernière, les « nouvelles » mamans et leur bébé ont été conviés en Mairie. Nous avons ainsi fait la connaissance de : Manon, Ian, Lukas, Loghan, Adam et nous avons pu remettre à leurs parents un petit cadeau de bienvenue, aussi coloré qu'utile.

Madame le Maire, dans son discours, est restée très discrète, voire muette, quant à son tout nouveau statut de grand-mère.... mais nous avons remédié immédiatement à cet oubli volontaire en faisant une ovation à Ian, son petit-fils, présent ce soir-là !

La soirée s'est prolongée par l'apéritif où chacun a pu échanger autour d'un buffet. Comme à l'accoutumée, chaque maman est repartie avec une belle rose !

M-N.B.





## Tournoi Mini-foot des Salève 2015

### Cette année le tournoi Mini-foot des Salève fêtait ses dix ans !

Une immense fierté d'avoir depuis toutes ces années contribué à cette belle journée. Mais ce qui me remplit de joie c'est incontestablement de voir la petite lueur dans les yeux des enfants, celle du bonheur de simplement jouer au football.

Les catégories des moins de 13 ans (u13) et les juniors se sont affrontés pour remporter ce tournoi qui est devenu, au fil des ans, une institution et le trophée de ce tournoi un objet convoité.

Cette année, l'accent a été mis sur les équipes de Jeunes de moins de treize ans, tant ils représentent bien le FCDS et tant ils sont l'avenir de ce club.

C'est accompagnés de leurs nombreux parents que ces p'tits bouts de chou ont âprement disputé la victoire. Chaque match étant, pour eux, une finale. Nous avons eu la chance de profiter d'une très belle journée ensoleillée et de terminer ce tournoi avant que l'orage ne s'abatte. Chez les U13 c'est après les prolongations que l'équipe de Yani, Mathias, Colin, et Medhi a raflé le titre mais il faut bien admettre que l'inverse eut tout à fait été possible tant le niveau des équipes était égal. Chez les Juniors c'est l'équipe d'Alessandro (un joueur de la première édition en 2006) qui l'a emporté haut la main. Il faut dire que dans cette catégorie des juniors les écarts de taille sont parfois... de taille. Toujours est-il que la loi du plus fort a été respectée et peut-être l'an prochain aurons-nous des David pour vaincre les Goliath ? Avec leur foi en eux-mêmes, c'est certain ! Que vous soyez Ronaldo ou Benzema, David ou Goliath venez avec votre envie de vaincre et peu importe qui sera votre Messie, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine avec plaisir.



Evidement tout cela ne tombe pas du ciel et si j'ai été à l'initiative de ce projet, il ne serait rien sans les dizaines de bénévoles qui se sont succédés tout au long de ces années et qui font que cet événement ait lieu. Merci aussi aux nombreux sponsors qui, depuis dix ans sont fidèles malgré parfois des situations économiques qui justifieraient à elle seules un renoncement à soutenir financièrement cette journée. Merci aux bénévoles

du FCDS, à ceux du Village de La muraz, aux membres du conseil municipal qui ont donné un sacré coup de main, à l'association Saint-Antoine, à L'APE de La Muraz, à toute l'équipe de l'Angelick pour le prêt de matériel et enfin une mention particulière pour Valérie et Jean-Philippe Signe respectivement trésorière et président du FCDS, à Emmanuelle et Viviane qui m'ont

assisté très efficacement alors que cette année mon implication a été perturbée par d'autres projets importants ! Plus largement à toutes celles et ceux qui, par un coup de main même fugace, permettent la réussite de cet événement qui, dorénavant, rythme la vie des festivités de notre village. Un grand merci aussi aux municipalités de La Muraz et de Monnetier-Mornex pour leur soutien tout au long de l'année.

L'ensemble des gains du tournoi sera reversé au FCDS et servira à financer une partie des sorties et diverses activités pour les enfants.

Gageons que le beau jeu produit donnera envie aux jeunes et moins jeunes d'intégrer le FCDS. Pour ceux qui voudraient « tester », les entrainements seront ouverts à tous durant la première quinzaine de septembre. Alors si vous hésitez, vous n'avez plus d'excuses...

Rendez-vous pour la onzième édition...A suivre...

Ya.J.



## Sortie intergénérationnelle à la Maison d'Izieu

Ce jeudi 18 juin, les classes de CE2, CM1 et CM2, accompagnés de leur maître Jean-Michel Leroux et un groupe d'ânés de la commune se sont rendus à Izieu (Ain) pour découvrir le souvenir de la tragédie du 6 avril 1944 : probablement suite à une dénonciation, la Gestapo de Lyon (aux ordres du sinistre Klaus Barbie) investissait la colonie d'Izieu où étaient réfugiés ou en attente de passage vers la Suisse un groupe d'enfants juifs. Brutalement jetés dans des camions, ils furent dirigés après étape au camp de Drancy vers Auschwitz pour y être exterminés. Ils étaient 44 enfants et 7 adultes. Cette sortie est offerte par la mairie et financée par l'association Les'Muriens.

Vous lirez ci-dessous le ressenti de nos enfants de La Muraz et le fruit de leurs découvertes.

E.T.

*Les enfants de La Muraz devant la Maison d'Izieu*



Nous sommes arrivés en bus à la maison d'Izieu.

Une dame nous a accueillis au musée-mémorial. Nous avons commencé par une salle où il y avait des photos des enfants d'Izieu et la dame nous a expliqué que les photos ont été prises en été 1943.



*Un groupe d'enfants devant la fontaine*

Ensuite nous sommes allés à la maison pour la visiter : nous avons commencé par le vestibule.

L'animatrice nous a expliqué comment se déroulait la colonie, puis on est allé dans une salle où il y a les

*Et dans la salle de classe*



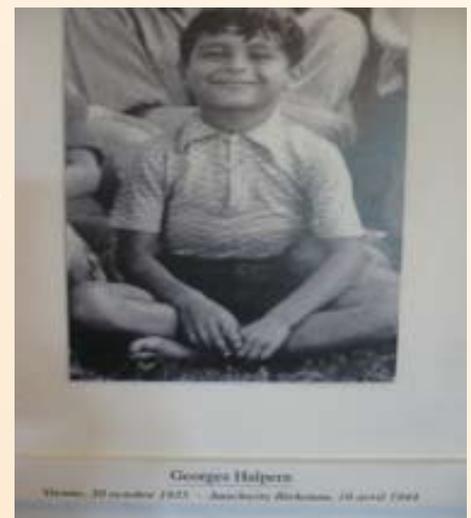
photos des adultes qui aidait Miron Zlatin à diriger cette colonie. Et on est allé dans le réfectoire,

Il y avait des dessins des enfants et des lettres des personnes pour les aider et les réponses des enfants. L'un d'entre eux s'appelait Georges : dans ses lettres, il signait de son nom ou alors il mettait énormément de bisous.

On est monté à l'étage et on est allé voir la chambre bleue où a sauté par la fenêtre Léon Reifman puis on est allé dans la salle de classe. Et après on est allé dans les dortoirs et il y avait les portraits des enfants de la colonie.

On est descendu par la cuisine. Après on est allé manger dans le champ à côté.

L'après-midi on est allé dans une salle où on a écouté l'histoire de Paul Niederman, un des enfants d'Izieu.





## Harmonie de Reignier

En ce samedi 27 juin, la salle polyvalente accueillait l'Harmonie de Reignier. Celle-ci a donné une représentation de son concert intitulé « L'harmonie entre à l'opéra »....

Toujours soucieux de proposer des thèmes variés et originaux, cet ensemble musical, présidé par Amédine MANSEY et dirigé par la baguette de Carlos CAMBIOSO, a proposé en première partie des airs d'opéra et s'est fait accompagner par une chanteuse lyrique ....

La seconde partie offrait des morceaux reprenant des thèmes de variété.

Le temps de ce concert a été un moment de plaisirs partagés, plaisir des spectateurs d'écouter et d'apprécier un répertoire varié joué avec dextérité, plaisir des musiciens de se produire dans une salle dont l'acoustique rend si bien leur prestation.

N.P.



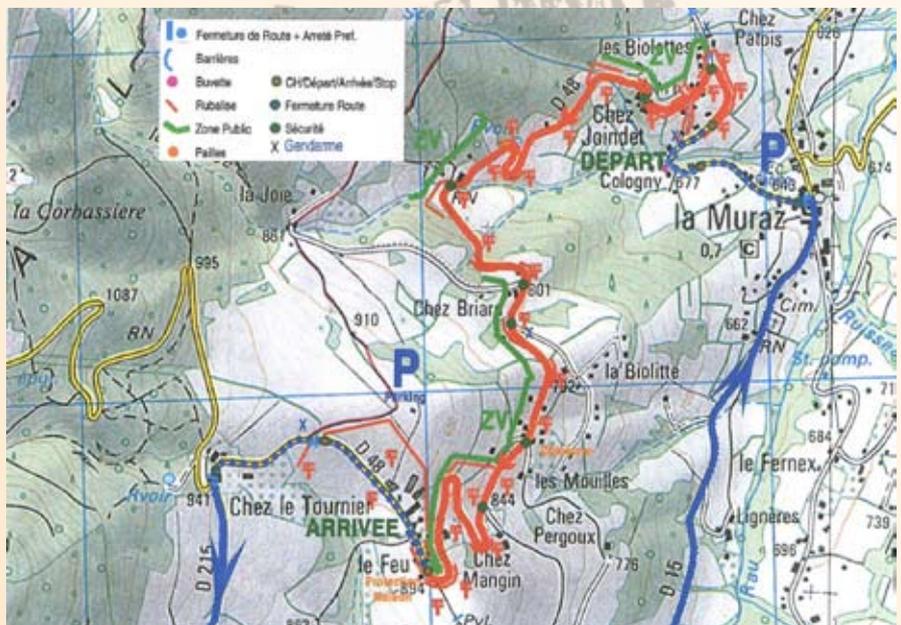
## Info ronde d'automne (route fermée)

L'édition 2015 est organisée pour le dimanche 27 septembre.

Elle empruntera la D48 qui sera fermée **depuis la salle polyvalente jusqu'au hameau Le Tournier de 8h à 18h; elle pourra être exceptionnellement ouverte de 12h à 13h30, uniquement pour le passage des riverains qui en feraient expressément la demande et dans le seul sens de la montée.**

Toutefois, en dehors de ce créneau (12h-13h30) et **en cas de nécessité absolue ou d'extrême urgence**, les organisateurs pourront laisser passer ponctuellement les riverains bloqués par l'épreuve. Pour ce faire, nous leur demandons d'informer de leur besoin en téléphonant aux numéros 04.50.43.92.38 ou au 06.22.12.77.59.

Munis d'un laissez-passer (qui sera déposé dans les boîtes aux lettres des riverains concernés quelques jours avant la manifestation), ils pourront se présenter auprès d'un commissaire en poste au bord de la route. Leur déplacement **dans le sens de la montée** pourra alors être assuré en toute sécurité.





## Forum des associations

Vendredi 2 octobre 2015

2<sup>ème</sup> édition du forum des associations - Salle de réunion 1<sup>er</sup> étage salle polyvalente

A partir de 18H, venez découvrir les différentes associations de la commune et leurs nombreuses activités. Les responsables des différentes associations seront présents et répondront à toutes vos questions.

Verre de l'amitié offert lors de ce forum.

Prenez vos affaires de sport et venez découvrir un cours de Gym Douce (18h-19H), et/ou zumba (19H-20H) qui auront lieu à la salle polyvalente.

## Concours fleurissement

Comme chaque année, nous organisons le concours des maisons, chalets, balcons fleuris et comme l'année dernier celui des plus beaux potagers. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 20 novembre 2015 en Mairie. Alors, les mains vertes, à vos râteaux, bêches, binettes, arrosoirs, jets d'eau, gants de jardin... Comme toujours vous pourrez gagner des bons d'achat pour le marché aux plantons de l'APE.

E.T.



## Compostage



### Le compostage : une méthode traditionnelle et écologique du traitement des déchets verts

Devant l'augmentation constante de la quantité de déchets verts apportés à la déchetterie, les élus de la Communauté de Communes Arve et Salève ont mis en place une opération « composteurs individuels ». Outre les déchets de jardin, ces composteurs reçoivent également les restes de repas qui représentent environ 30 % de nos ordures ménagères !

Cette méthode de traitement, ancestral et naturelle, est également une économie pour notre environnement : moins de camions sur les routes, moins de déplacements en déchetterie, moins de gaz d'échappement... Le produit obtenu est un engrais biologique, utilisable pour les jardins (autant d'ornement que potager), les balconnières, et les plantes d'appartement...



### Une économie pour la collectivité et les contribuables

Les gestes de tri ont permis jusqu'à présent de ne pas augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le compostage est bien une solution pour aller encore plus loin dans les économies, l'objectif étant, non pas de maintenir le taux de cette taxe, mais bien de le baisser.

### Comment faire pour se procurer un composteur ?

Les composteurs sont mis à disposition au prix de 15 €, (au lieu de 35€), et 18 € avec un « agitateur ». **Les inscriptions et distributions sont réalisées en Mairie.** Une charte de bon fonctionnement sera signée par l'utilisateur et la Collectivité.

*Cette opération est réalisée en collaboration avec le SIFEAGE, et avec le soutien financier du Conseil Général de la Haute-Savoie.*



## LES ASSOCIATIONS

### APE La Muraz : Carnalasangne

De plus en plus de succès pour cette soirée déguisée organisée par l'association de parents d'élèves. Au menu, lasagnes maison cuisinées par les bénévoles de

l'association. Les grands comme les petits avaient revêtu leurs plus beaux déguisements. Belle soirée dansante dans une ambiance conviviale, familiale et chaleureuse.



### Vente de fleurs et plantons

Malgré les ponts tant redoutés du mois de mai qui ralentissent un peu l'activité et permettent de prendre quelques jours de repos, les jardiniers et jardinières ont répondu présents à la vente de fleurs et plantons et



ont pu faire leur choix parmi une large sélection. Très belle fréquentation sous un beau soleil. Un grand merci aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée.

### Fête de l'école

Les enseignants ont choisi cette année de présenter un spectacle sur le thème de la danse. Chaque classe a dansé la gigue, la polka piquée, la badoise et même la danse des petits doigts, entraînant les parents dans une magnifique ronde. Les plus grands ont même chanté de vieilles chansons en patois, le tout animé par un groupe de musiciens. Un très beau moment !

C'est avec beaucoup d'émotions que j'ai vécu cette

fête de l'école. En effet, après toutes ces années passées au sein de l'association, il est temps pour moi de me tourner vers d'autres projets, mon fils partant pour le collège à la rentrée. Je tiens à remercier du fond du cœur mes amis du comité actuel, toutes les personnes que j'ai côtoyées au fil des années dans les différents comités qui se sont succédés. Je remercie les enseignants avec qui j'ai pris énormément de



## Fête de l'école (suite)

plaisir à travailler et à construire des projets pour tous les enfants de l'école. Je remercie Jean Marie Dufrêne qui a été Président à mes côtés pendant 7 ans et qui a lui aussi contribué au bon développement de cette association. Je remercie également l'équipe municipale (actuelle mais aussi précédente) qui a toujours soutenu l'APE dans les divers projets comme la classe bleue cette année à Excenevex. Un grand merci à mon mari pour m'avoir poussée, il y a quelques années, dans le

monde associatif et qui m'a permis de m'intégrer au sein de la commune et de faire de très belles rencontres. Un grand merci bien sûr à toutes les familles pour leur confiance et à tous les enfants de l'école pour nous avoir fait partager ces moments. J'encourage toutes les personnes souhaitant donner un tout petit peu de leur temps et de leur énergie à rejoindre le comité...le jeu en vaut la chandelle !

Bel été à tous.



## Remerciements

L'APE remercie :

- Yannick Janin qui depuis plusieurs années aide à la cuisson des moules et à l'élaboration des différentes sauces pour le 13 juillet, ainsi que toute l'équipe du restaurant l'Angélick, souvent sollicitée ces dernières années.

- la Boulangerie de La Muraz qui a offert le pain pour toutes les manifestations de l'année scolaire 2014-2015.

- la Mairie qui offre le feu d'artifice et les frais d'orchestre lors du traditionnel bal du 13 juillet.

Emmanuelle Janin

## Infos APE pour la rentrée

**Cantine** : inscription [cantine@apelamuraz.fr](mailto:cantine@apelamuraz.fr) / responsable cantine : Carine : 06 21 03 29 09

**Garderie** : inscription [garderie@apelamuraz.fr](mailto:garderie@apelamuraz.fr) / responsable garderie Soazic : 06 28 93 92 65

**Pour tous renseignements** : [comite@apelamuraz.fr](mailto:comite@apelamuraz.fr) + site internet [apelamuraz.fr](http://apelamuraz.fr)



## Fête nationale

### Feux d'artifice

Chaque année nous célébrons l'anniversaire de la prise de la Bastille, ou plus exactement celui de la Fête de la Fédération qui eut lieu le 14 Juillet 1790 au Champ de Mars. Ce ne sera qu'en 1880 que le jour du 14 Juillet deviendra jour de fête nationale, la III<sup>e</sup> République naissante cherchant à établir des valeurs républicaines. L'Assemblée adoptera à cette même époque la Marseillaise comme hymne national.

En ce qui concerne notre commune, c'est le 13 juillet au soir, que nous organisons cette fête, en collaboration avec une association de la commune, l'association des Parents d'élèves de l'école communale (A.P.E). Celle-ci gère les repas, les différentes buvettes, la mairie offrant l'orchestre et les feux d'artifice.

Mais avec le 14 juillet ce sont surtout les nuits de l'année, où à travers toute la France le ciel s'illumine de splendides couleurs, et même dans les plus petits villages. Chacun assiste, les yeux rivés au ciel, à ce spectacle pyrotechnique. Avec l'impression que le temps s'est arrêté, la magie de ces feux « artificiels » nous tient hors d'haleine jusqu'au bouquet final. Ce dernier a été particulièrement réussi et le temps dégagé a permis de ne pas perdre une miette du fabuleux spectacle offert par une pluie d'étincelles dorées.



A budget quasi égal depuis 3 ans :

2'290.-€ en 2013, 2390.-€ en 2014, 2'416.-€ en 2015, et grâce aux excellentes conditions atmosphériques cette année, les feux ont davantage été appréciés de par leurs couleurs et leurs différentes pluies d'étincelles. Cependant, des précautions ont dû être prises concernant l'éventuel risque d'incendie, à cause de la sécheresse, avec la mise en place de citernes remplies d'eau à proximité du lieu de tir.

Les dernières éditions s'étaient déroulées sous la pluie ou entre deux averses. L'année 2011 avait carrément vu le report à l'automne.

Un grand merci aux artificiers, par ordre alphabétique, Jean-Pierre, Marcel (artificier diplômé indispensable avec les nouvelles normes qualité), Patrick et Pierrot. Leur long travail de mise en place commence dès le début de l'après-midi sous la chaleur, pour se terminer tard dans la soirée.

N.P.



## Samedi 28 février – La soirée «Sauce coffe»

Une soirée toujours très attendue, une soirée conviviale et familiale et un plaisir qui semble toujours renouvelé. Elle (la sauce) est préparée amoureusement, lentement et dans la bonne humeur : un moment important pour les bénévoles qui prennent le temps d'échanger les nouvelles. On y trouve tous les âges et le soir l'assistance est tout aussi composite. En cuisine et autour des tables, c'est le « rush ». Comme toujours il faut pousser ceux qui entourent le bar vers la salle à manger et : que le service commence ! Au fait, nous avons tellement l'habitude de dire la Sauce coffe qu'on en oublie son nom exact: civet de caillon à la sauce coffe.

Cette année encore la salle était comble. On y ressentait un peu l'ambiance des grandes premières (même si cette institution est déjà bien ancienne) ou plutôt des grandes dernières\* pour les bêtes ainsi cuisinées. Eh oui, pour elles tout se termine toujours ici.



Rendez-vous est pris pour l'année prochaine : toujours le dernier samedi de février.

\*voir Astérix, album «Les lauriers de César»

E.T.



## Association Sports et Loisirs de La Muraz

1<sup>ère</sup> année pleinement remplie pour l'Association Sports et Loisirs !

Avec notre professeur Sandrine, les adhérentes ont pu découvrir et participer à ses cours de gym douce, de zumba adultes et enfants. Pour la 2<sup>ème</sup> année, Sandrine donnera toujours ces cours-là et en proposera d'autres tels que body sculpt, stretching ou encore salsa cubaine en couple.

Nous aurons également un intervenant Cirque Johann Bollot, ainsi que Mickaël Tissot avec ses activités «Nature et Découvertes». Vous trouverez tous les détails dans le programme joint à ce bulletin.

Plusieurs évènements ont été organisés cette année :

- Les « **Journées Filles®** » sont venues s'installer à la Muraz les 28 et 29 mars dernier. Grand succès pour cette 1<sup>ère</sup> édition, où des créatrices de chez nous et d'ailleurs ainsi qu'un coin esthétique et bien-être ont enchanté les clientes qui nous ont rendu visite. La 2<sup>ème</sup> édition aura lieu les 2 et 3 avril 2016.

- Spectacle à guichet fermé pour **Jean-Michel Matteï** le samedi 18 avril. Cette soirée, placée sous le signe de la rigolade et de la bonne humeur, a ravi le public très nombreux qui s'est déplacé à cette occasion. Accompagné de son ami pianiste Pierre Blanchot, Jean-Michel «a tout pété à la Mure !». Chanteur, humoriste et chansonnier, il a détourné avec grand art des chansons de Brel, Nougaro, Sardou, Bénabar ... et bien sûr a raconté, avec talent, des histoires sur les Savoyards, les Corses et les Suisses.

- **La Fête de la Musique** précédée du **spectacle de fin d'année** des sections zumba adultes et enfants, a eu lieu

le samedi 20 juin. C'est autour d'une bonne paëlla et d'un excellent groupe de musiciens «Pantone», originaire de Neydens, que la soirée s'est déroulée et que nous avons clôturé cette 1<sup>ère</sup> année.

Je remercie chaleureusement «les filles» du comité sans oublier leurs maris, toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide précieuse pour ces manifestations, ainsi qu'Olivier Baulet notre graphiste hors pair et notre super Prof Sandrine !

Nous vous donnons rendez-vous lors de notre porte ouverte qui aura lieu le **samedi 5 septembre** à la salle polyvalente de 9h à 13h. Vous pourrez vous inscrire aux activités et venir essayer gratuitement les cours proposés pour l'année 2015-2016.

Viviane Pellet

Présidente de l'Association Sports et Loisirs  
asl.lamuraz@gmail.com / 06 72 90 75 54



Spectacle «Fête de la musique»



Spectacle Jean-Michel Matteï



La journée «Filles»



## Votre Bibliothèque



La lecture est un de vos plaisirs, le nôtre est de vous accueillir dans VOTRE bibliothèque.

Entouré d'une équipe de bénévoles dynamique et motivée, le nouveau Comité a pris ses fonctions au début de cette année.

Grâce à de nombreux achats et dons, la bibliothèque est riche d'environ 5.000 livres adultes et enfants (romans, BD et documents).

L'an dernier, la fréquentation nous a permis de prêter environ 4.000 livres, dont une partie lors des accueils scolaires du mardi : les enfants viennent par petits groupes pour lire, emprunter, rechercher les documents, puis se rassemblent autour des bénévoles pour une lecture offerte.

Nous les recevons avec beaucoup de plaisir et celui-ci semble partagé.

La bibliothèque est ouverte à tous chaque jeudi de 15h45 à 19h.. En juillet elle ouvrira ses portes le jeudi de 17h30 à 19h et le samedi de 9h30 à 11h30.

### Nouveauté :

Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer et qui seraient intéressées, nous vous proposons à partir de septembre un portage à domicile. Pour cela, merci de contacter l'une des bénévoles suivantes et nous nous ferons une joie de vous rencontrer :

Marie Olgiati 04 50 94 50 95

Delphine Laruaz 04 50 85 03 19

Karine Petitjean 09 53 18 27 92

Notre adresse mail: [bibliotheque.lamuraz@gmail.com](mailto:bibliotheque.lamuraz@gmail.com)

Venez nous faire part de vos goûts littéraires, vos envies, vos critiques et pourquoi pas votre aide.

La bibliothèque ne peut vivre qu'à travers vous.

BIBLIOTHEQUEREMENT VOTRE



## Comité des Fêtes

### Nouvelles du Comité des Fêtes depuis décembre...

Le Téléthon 2014 a servi 250 repas environ. La soupe à l'oignon « maison » est toujours aussi appréciée loin à la ronde, récompensant ainsi nos cuisinières qui ne comptent pas leur peine.... Cette année, le Comité a vendu avec succès des poinsettias et des cyclamens dont l'intégralité de la recette a été remise au téléthon, leur achat étant pris en charge par le Comité des Fêtes.

Le montant total versé au Téléthon pour la commune de La Muraz a été de 4'374.30 €. Ce montant comprend un don conséquent d'une autre association murazienne «Les'Muriens». Qu'elle en soit remerciée ici !

Le Marché de Noël Gourmand du vendredi 12 décembre a vu affluer de nombreux muraziens. Les enfants ont eu le plaisir de voir arriver le Père Noël sur une carriole, en compagnie de la Mère Noël...



## Comité des Fêtes (suite)



Aux huîtres et boudins ont été rajoutés des assiettes de foie gras (préparés avec amour et savoir-faire par des membres du Comité) ainsi que des feuilletés divers, contribution de l'association Les'Muriens. Une exposition de tableau au 1<sup>e</sup> étage a vu de nombreux amateurs admirer les œuvres d'artistes locaux.

Le loto du 14 mars s'est dans l'ensemble bien déroulé et a bénéficié d'une bonne affluence des habitants de notre commune et des communes avoisinantes.

Des « mordus » de la cuisson traditionnelle du pain dans le Four de la commune ont organisé avec le concours actif du boulanger des ventes de pains cuits à l'ancienne avec succès. Nous continuerons donc à soutenir cette initiative bien sympathique, surtout autour d'un verre en souriante compagnie !

Comme indiqué dans le dernier bulletin de décembre 2014, le Comité des Fêtes a offert un spectacle le vendredi 29 mai passé : « L'Atelier Des Petits

Machins Trucs » avec une partie de la troupe des Petits Détournements. Spectacle qui a enchanté petits et grands, venus en nombre pour « écouter avec les yeux et voir avec les oreilles ». Les rires de tous et les yeux brillants de nos chères têtes blondes faisaient plaisir à contempler.

Comme instauré depuis quelques années, une partie du bénéfice de l'exercice est versé à une ou des associations. Cette année, l'association Handifestif et l'association Info-sarcomes ont reçu notre soutien financier.

Enfin, je réitère notre souhait : que chacune, chacun, jeune ou moins jeune, plus ou moins disponible, murazien des neiges d'antan ou de la dernière pluie, se sente libre de venir participer avec nous à l'organisation des festivités de notre commune, contribue activement ou ponctuellement aux manifestations organisées, amène sa fraîcheur d'esprit et des idées nouvelles...

Eveline Pattay, Présidente

## Les'Muriens à poil...



### 1) Qui sommes-nous ?

Pour beaucoup, des enfants du village de La Muraz. Nous y avons grandi, fait notre primaire, étreigné les terrains de foot et de pétanque. Nous sommes amis depuis au moins 20 ans. Puis d'autres, venus ou revenus plus ou moins tard, nous ont enrichis. Les points communs? Nous nous assumons, ce qui fait que nous nous amusons. Et nous avons tous un travail, pour la plupart très stable: nous pouvons donc, en toute conscience rencontrer, partager... Ce qui m'amène au point suivant: nous aimons La Muraz, ou plutôt l'écrasante majorité de ses habitants. Et nous voulons participer à entretenir sa bonne atmosphère. Donc nous nous sommes réunis pour atteindre cet objectif.



### 2) Que voulons-nous ?

« Créer du lien social » comme le disent la formule à la mode et nos statuts (langage juridique oblige...). Plus clairement, organiser des moments de convivialité



## Les'Muriens à poil...

pour que les habitants de notre village se rencontrent et partagent. Et pour cela, il nous semble que l'idéal est de se retrouver autour d'une table ou d'un verre. Quiconque pense ainsi est le bienvenu chez nous. Ou, comme avec le Comité des Fêtes, quiconque souhaite nous proposer un partenariat honnête, est reçu.

### 3) Que faisons-nous ?

Nous avons organisé cinq repas de plus ou moins deux cents personnes. La convivialité générale et la satisfaction de chaque convive étaient la motivation première. Mais aussi, lors de la première de nos manifestations, le fait de ne pas perdre d'argent. Cependant quand nous avons fait des bénéfices, il a fallu décider quoi en faire. Nous avons d'abord investi pour pérenniser nos manifestations, sans chercher à gagner de l'argent, sans courir après les chiffres.

Mais à cause (ou grâce à ?) cette philosophie, nous faisons des bénéfices. Alors une partie du fruit de notre travail associatif finance des associations d'intérêt public ou sert à installer des équipements collectifs dans la commune. Nous n'avons pas besoin de l'Etat pour un service civique.

### 4) Qu'espérons-nous ?

Nous finançons une formation aux premiers secours les samedis 21 et 28 novembre 2015 pour les particuliers de La Muraz, voire des environs. Les 20 places disponibles seront pour les premiers qui s'inscriront à l'adresse mail suivante :

**m.dupont-descombes@laposte.net**

Pour être honnêtes, nous nous demandons encore ce que nous ferons de nos bénéfices. Cependant, une chose est sûre: nous souhaitons les utiliser pour faire quelque chose qui fera progresser notre village. Un grand évènement? Un gros investissement pour les plus jeunes? Autre chose? Répondre catégoriquement serait malhonnête. Mais je peux vous dire sincèrement, au nom de tous mes associés unanimes, que si vous avez des idées au service de notre village, des projets pour le faire avancer... Vous êtes au minimum les bienvenus pour en parler autour d'un apéritif. En observant bien, vous nous verrez Les'Muriens à poil...

Magali Dupont-Descombes



## Concours de belote

**Dimanche 8 février 2015 Concours de belote des A.F.N. du canton de Reignier**



Le concours de belote organisé par l'A.F.N. du canton de Reignier (les anciens combattants d'Afrique du Nord) se déroule comme le veut maintenant le calendrier bien établi, le deuxième dimanche de février et selon leur demande dans notre commune. Pour rappel, la section de Reignier, regroupe les communes du canton plus la commune d'Arthaz, et est affiliée à l'U.N.C. (Union nationale des Combattants); son président en exercice est Emile Mermin. Une permanence est tenue tous les premiers mardis de chaque mois de 18 à 19 heures au sis 48, rue du Collège à Reignier, (toute personne ayant participé à un conflit est invitée à se rendre à ces permanences). Pour ce concours de belote, 50 doublettes ont tapé le carton dans une ambiance qui se voulait bien plus que chaleureuse. Une récompense était attribuée aux meilleurs joueurs, et l'après-midi se termina par un repas, histoire de discuter tous ensemble !

N.P.



## Attention aux tiques



**Association France Lyme**  
Petite tique, GROSSE maladie

L'Association France Lyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques est une association nationale. Elle organise de la prévention pour tous les publics et soutient et conseille les malades.

Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité. A l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau), utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention les tiques peuvent être

très petites. Pensez au dos et au cuir chevelu. N'utilisez qu'un tire-tique (disponibles en pharmacie ou cabinet vétérinaire) pour les enlever ; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie. Consultez un médecin en cas d'érythème migrant (tache rouge), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexplicables.

Conseil utile : notez la date de piqûre et photographiez tout symptôme dermatologique.

[www.francelyme.fr](http://www.francelyme.fr) – [contact@francelyme.fr](mailto:contact@francelyme.fr)

## Téléphérique du Salève

facebook twitter youtube  
#telepheriquesalève @salève\_cablecar

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le mardi 7 avril 2015  
Service communication/ Patrick Roxo (+ 33) 7 77 92 59 34  
[patrick.roxo@ratpdev.com](mailto:patrick.roxo@ratpdev.com)

#### La rentrée du téléphérique : un succès !

Bel engouement pour la reprise du téléphérique du Salève lors du week-end de paques + 21% par rapport à celui de 2014 (après une fermeture de 4 mois de travaux titanesques) ! - samedi, dimanche, lundi -

Paques 2014 : 2533 passages  
**Paques 2015 : 3216 passages**

Ce week-end de paques inaugurerait la reprise du téléphérique du Salève après les quelques semaines de vérifications techniques obligatoires. Le soleil était au rendez-vous mais le vent a bien failli nuire aux retrouvailles, **notamment samedi où le téléphérique a fonctionné de façon aléatoire.**

**Quelques surprises chocolatées ont été cachées tout autour de la station supérieure, ravissant les petits mais aussi quelques plus grands...**

**Un jeu facebook a été organisé** sur la page officielle du téléphérique entre vendredi et lundi. Plus de 300 participants ont répondu aux quelques questions posées sur l'univers du Salève et de son histoire. 3 vainqueurs (gourmands) ont remportés des œufs en chocolat version XXL !

Ce week-end, la traditionnelle compétition « l'ultra montée du Salève » s'installera au téléphérique. Le record de 8 montées en 4H18 sera-t-il à nouveau atteint ! ?  
Réponse ce samedi de 9h30 à 16h00

A bientôt au Salève !

Téléphérique du Salève Etrebrières / Monnetier-Mornex +33 (0) 4 50 39 86 86 [www.telepheriquedusalève.com](http://www.telepheriquedusalève.com)



# Les quasi-contrats

Lors du dernier bulletin, j'avais indiqué que l'un des prochains sujets abordé dans Les Pages Juridiques concernerait les quasi-contrats.

Si d'apparence ce terme peut sembler obscur et complexe, il regroupe essentiellement trois sortes de faits auxquels nous recourons tous à un moment ou l'autre de notre vie, de manière ponctuelle, voire plus régulièrement.

En l'espèce, c'est l'article 1371 du Code Civil (ci-après CC) qui pose le principe :

« Les quasi-contrats sont les faits purement volontaires de l'homme, dont il résulte un engagement quelconque envers un tiers, et quelquefois un engagement réciproque des deux parties. »

Un quasi-contrat est une expression juridique utilisée en droit civil, renvoyant à un engagement prenant forme de façon tacite, sans convention ou contrat, et qui résulte donc de la seule autorité de la loi ou de la jurisprudence. Plus simplement, un quasi-contrat est un fait ou une situation qui crée des obligations proches de celles rencontrées dans une convention, mais sans qu'un contrat n'ait réellement pris forme.

Le CC prévoit deux types de quasi-contrats : **la gestion d'affaires** (il s'agit de l'hypothèse où une personne s'est occupée des affaires d'autrui spontanément) et **le paiement de l'indu** (nous sommes ici dans la situation où quelque chose a été payé sans être effectivement dû). Un troisième quasi-contrat a été créé par la jurisprudence, à savoir l'enrichissement sans cause (dans ce cas une personne s'est enrichie sans fondement juridique et consécutivement à l'appauvrissement d'une autre personne).

Je vous propose de développer succinctement ces trois concepts avant de vous donner quelques exemples pratiques.

## I - LA GESTION D'AFFAIRES

Cette notion est définie aux articles 1372 et suivants CC. Pour synthétiser, la gestion d'affaire, c'est le fait pour une personne, que l'on appelle le gérant, d'accomplir un (ou des) acte(s) volontairement, dans l'intérêt d'une autre personne, dénommée le maître, sans en avoir été chargé. Par exemple, c'est le cas de la personne qui va, en l'absence de son voisin, faire réparer les dégâts causés à la toiture de celui-ci, afin d'éviter l'aggravation des dommages.

Pour exister, la gestion d'affaire présuppose la réunion de plusieurs conditions :

- L'accomplissement d'actes matériels ou juridiques
- La recherche de l'intérêt d'autrui, entre autres, mais pas forcément exclusivement (parfois aussi son propre intérêt en même temps). L'intérêt d'autrui sera apprécié par rapport au principe d'intervention, et non par rapport au résultat récolté.

- L'absence de tout accord ou désaccord du maître de l'affaire. L'avis du maître ne doit en effet pas être connu du gérant car s'il donne son accord préalable, nous sommes alors en présence d'un contrat de mandat, ce qui est tout à fait différent.

- Le gérant, en commençant à accomplir des actes dans l'intérêt d'autrui, s'engage à le faire jusqu'à ce qu'autrui puisse reprendre les choses en main. Il doit apporter à l'affaire, pendant tout ce temps, tous les soins d'un bon père de famille.

- Le maître, quant à lui, est tenu d'indemniser le gérant de toutes les dépenses utiles ou nécessaires qu'il a pu effectuer, ainsi que de répondre de tous les engagements personnels que le gérant aurait pris dans son intérêt. En vue de l'indemnisation, il convient, bien entendu, de déterminer les dépenses effectuées utilement, comme il est décrit plus haut. A noter que si le maître de l'affaire ratifie la gestion, c'est-à-dire admet, même implicitement, que les dépenses étaient justifiées, la recherche de cet intérêt ne sera plus effectuée par les juridictions (même s'il change ensuite d'avis).

Le délai de prescription pour agir aux fins d'être indemnisé de sa gestion est de cinq ans à compter de la fin de cette gestion, conformément aux nouveaux délais de prescription instaurés par la loi n°2008-561 du 17 juin 2008, qui a réformé le droit des prescriptions civiles pour le simplifier.

## II – LA REPETITION DE L'INDU

La répétition de l'indu réside dans la possibilité de se faire rembourser une somme payée, alors que la dette n'existait pas, voire n'existe plus, notamment dans l'hypothèse d'annulation d'un contrat par exemple. Ce sont les articles 1376 et suivants CC qui traitent du sujet.

Le principe est simple : tout paiement entendu au sens juridique d'exécution d'une obligation suppose une dette. Aux termes de l'article 1235 CC, il est ainsi prévu : « *Tout paiement suppose une dette : ce qui a été payé sans être dû, est sujet à répétition. La répétition n'est pas admise à l'égard des obligations naturelles qui ont été volontairement acquittées.* »

En l'absence d'obligations juridiques, le paiement est donc dépourvu de cause ce qui signifie que celui qui l'a reçu, dénommé en droit l'accipiens, est obligé de le restituer (art. 1376 CC), alors que celui qui l'a réalisé, que l'on appelle le solvens, est en droit d'en réclamer la répétition – remboursement (art. 1377 CC).

### 1 Conditions pour agir en répétition de l'indu :

- il faut tout d'abord qu'un paiement soit réellement intervenu. Le paiement se prouve par tous moyens et bien évidemment, celui qui prétend à une restitution doit établir le paiement intervenu.
- il faut établir une absence de dette. Cette condition



## Les quasi-contrats

s'entend de l'absence de dette au sens du CC. Il faut donc qu'il n'y ait aucune raison qu'un paiement soit intervenu. Il n'y a donc pas de répétition possible lorsqu'une intention libérale, comme par exemple une donation, peut être prouvée. En revanche, en cas d'annulation d'un contrat, la restitution des sommes peut être fondée sur la répétition de l'indu.

Enfin, il faut établir une erreur dans le paiement intervenu. Cela étant, cette erreur n'est pas une condition nécessaire au succès de l'action en matière d'indu objectif, c'est-à-dire un paiement intervenu sans aucune raison, par opposition à l'indu subjectif où le paiement avait bien un fondement mais il a été effectué au profit de la mauvaise personne.

L'obligation de restitution à la charge de l'*accipiens* est sanctionnée par l'action en répétition de l'indu, qui est ouverte même si d'autres actions sont possibles ; elle peut en outre être exercée par l'auteur du paiement (*le solvens*), ou son créancier.

**2 Irrecevabilité de l'action en répétition de l'indu:** La fin de non-recevoir peut être soulevée dans deux cas :

- Le créancier recevant un paiement indu a détruit son titre contre le véritable débiteur (art. 1377 al 2 CC) : il suffira pour le créancier de démontrer sa bonne foi et sa croyance en la validité de ce paiement. La destruction le met dans l'impossibilité de poursuivre son véritable débiteur.

Dans ce cas l'action en répétition de l'indu est paralysée et seul le *solvens* pourra alors agir contre le véritable débiteur, sur le fondement de l'enrichissement sans cause.

- Les contrats immoraux à l'égard des deux parties, par application de la règle « *nemo auditur suam propriam turpitudinem allegans* » (*nul ne peut être entendu sur ses propres turpitudes*), l'action est écartée.

La prescription de l'action en paiement dans le régime actuel est de cinq ans, à compter du jour du paiement, conformément à l'article 2224 CC.

### III – L'ENRICHISSEMENT SANS CAUSE

Il y a enrichissement sans cause lorsqu'une personne s'est enrichie aux dépens d'autrui sans que cet enrichissement ait une cause juridique (contrat ou disposition légale). L'enrichissement sans cause est ignoré par le CC en tant que principe général, mais la notion est implicite dans quelques règles (article 555 CC : construction sur le terrain d'autrui ou encore article 1312 CC : mineurs et majeurs en tutelle tenus dans la limite de leur enrichissement).

Au 19<sup>ème</sup> siècle, la jurisprudence avait tendance à étendre le domaine d'application de la gestion d'affaires pour sanctionner un appauvrissement et un enrichissement corrélatifs. La jurisprudence en a fait une catégorie juridique nouvelle avec l'affaire des engrais en 1892:

naissance de l'action de *in rem verso* (nom donné à l'action en enrichissement sans cause). En l'espèce, un fermier avait commandé des engrais à un fournisseur. Ne pouvant se faire payer par son client qui avait entre-temps quitté l'exploitation à la suite de la résiliation de son bail, le fournisseur s'est retourné contre le propriétaire bailleur dont la terre avait profité de l'apport d'engrais. Il a obtenu gain de cause parce qu'en s'appauvrissant, il avait enrichi le propriétaire. Cette action est alors admise au titre « **du principe d'équité qui défend de s'enrichir aux dépens d'autrui** » et son exercice n'est soumis à aucune condition déterminée.

Face au risque d'instabilité de nombreuses situations juridiques toutefois, l'enrichissement sans cause pouvant en effet être fréquemment invoqué et empêcher ainsi l'application de règles de droit, la jurisprudence a dû imposer rapidement des limites assez strictes à l'action, qui en ont largement réduit le champ d'application. Ainsi, dans un arrêt de 1914, la Cour de Cassation a posé le principe selon lequel l'action de *in rem verso* est une action subsidiaire qui ne peut prospérer que lorsque aucune autre action ne peut être intentée : « *l'action de in rem verso, fondée sur le principe d'équité qui défend de s'enrichir au détriment d'autrui, doit être admise dans tous les cas où, le patrimoine d'une personne se trouvant, sans cause légitime, enrichi aux dépens de celui d'une autre personne, cette dernière ne jouirait, pour obtenir ce qui lui est dû, d'aucune action naissant d'un contrat, d'un quasi-contrat, d'un délit ou d'un quasi-délit* ».

L'action de *in rem verso* ne peut donc être admise lorsqu'une autre action, normalement à la disposition de l'appauvri, ne peut être intentée car elle se heurte à un obstacle de droit (prescription, forclusion, autorité de la chose jugée, faute de preuve...). En revanche rien n'empêche son exercice lorsque l'autre action se heurte à un obstacle de fait (telle l'insolvabilité du débiteur d'un contrat : si la prestation fournie par l'appauvri a profité à un tiers, l'action en enrichissement sans cause peut être intentée contre le tiers malgré la possibilité de demander l'exécution forcée du contrat au débiteur)

#### 1 Conditions matérielles de l'action : un appauvrissement et un enrichissement corrélatifs

- Même si l'**enrichissement** est le plus souvent pécuniaire, ce peut être la plus value apportée à un élément de patrimoine ou bien une économie de dépense. Il peut être aussi moral ou intellectuel (ex : frais d'instruction réclamés aux enfants qui en ont bénéficié par celui qui les a payés, leurs parents n'ayant pu en assumer la charge).

- **L'appauvrissement** n'a pas nécessairement non plus un caractère directement pécuniaire ; il peut résulter en particulier d'une perte de temps (ex : la personne qui a travaillé gratuitement dans le fonds de commerce de son concubin est fondée à réclamer une indemnité après leur séparation).

- Il faut évidemment **un lien de corrélation** entre l'appauvrissement et l'enrichissement, une connexité qui



# Les quasi-contrats

justifie l'action. Ce lien peut être direct, mais il peut aussi être indirect (dans l'affaire des engrais : enrichissement par l'intermédiaire d'un tiers, le fermier).

## 2 Conditions juridiques de l'action:

- **Absence de cause de l'enrichissement :** l'enrichissement sans cause signifie sans source juridique légitime. Il ne doit pas y avoir de titre juridique justifiant l'enrichissement. L'action est ainsi écartée si la cause de l'enrichissement peut être recherchée dans un acte juridique valable (comme un contrat non annulé par exemple car l'enrichissement vient alors du contrat et les effets de celui-ci sont opposables à tous, y compris à l'appauvri), une loi, une coutume ou un usage (par exemple, l'usufruitier ne peut réclamer aucune indemnité pour les améliorations apportées au bien ; celui dont la créance est prescrite ne peut invoquer son appauvrissement contre le débiteur bénéficiaire de la prescription...), ou encore une décision de justice. Enfin, quand l'appauvri a agi avec une intention libérale, il ne peut évidemment pas réclamer d'indemnisation au « gratifié » car l'intention libérale constitue alors la cause de l'enrichissement et de l'appauvrissement corrélatif.

- **Caractère subsidiaire de cette action :** comme déjà évoqué supra.

## 3 Les effets de l'action de *in rem verso* :

- L'enrichi n'est tenu de rembourser que dans la limite de son enrichissement, c'est-à-dire la plus-value apportée à son patrimoine et il ne doit pas rembourser plus que le montant de l'appauvrissement du demandeur ; il est donc débiteur de **la plus faible des deux sommes** (à la différence de la gestion d'affaires où le gérant a droit au remboursement de toutes les dépenses utiles ou nécessaires).

- Le montant de **l'enrichissement** doit être évalué **au jour de la demande** : si la plus-value apportée à un immeuble a disparu par cas fortuit avant l'exercice de l'action, le défendeur n'est pas tenu de rembourser. **L'appauvrissement**, lui, est évalué **au jour du fait qui l'a suscité**, ce qui est injuste pour l'appauvri dans la mesure où il supporte le risque de la dépréciation monétaire (on peut le justifier par une présomption de négligence de l'appauvri qui a tardé à agir).

## IV - EXEMPLES PRATIQUES

### 1 La Gestion d'affaire :

Par exemple : cas du voisin complaisant et compatissant qui effectue une réparation indispensable à la toiture d'une demeure en l'absence de son propriétaire, ou qui en charge un couvreur. A son retour, le voisin sera tenu de rembourser les frais occasionnés.

Une situation dans la même veine des rapports de bon voisinage, mais plus contemporaine, est celle de quelqu'un qui, constatant qu'une maison proche a été « visitée » par des voleurs, prend les premières mesures indispensables

(changer les serrures, prévenir la gendarmerie, etc.).

Autre exemple : celui de l'aubergiste qui soigne la victime d'un accident ou le cas du quidam qui prend soin de la chose d'un autre.

### 2 La répétition de l'indu :

Par exemple : cas du banquier qui porte au crédit de son client une somme ou un chèque qui ne lui était pas destiné.

Ou encore le cas de l'héritier qui paie une dette du *de cuius* en ignorant qu'il est déshérité.

Voire le cas du commerçant qui effectue une livraison à une autre personne que le destinataire...

### 3 L'enrichissement sans cause :

Par exemple, un entrepreneur fait des travaux pour l'acheteur d'un immeuble. Cet acheteur est insolvable et ne paie ni l'entrepreneur, ni le vendeur de l'immeuble. Le vendeur de l'immeuble obtient la résolution de la vente et récupère l'immeuble. L'action de l'entrepreneur contre l'acheteur s'avérant inefficace, la Cour de Cassation admet dans ce cas la recevabilité de l'action de *in rem verso* contre le vendeur que les travaux ont enrichi. Mais si l'appauvri disposait d'une autre action qu'il a laissé prescrire, le recours à l'action de *in rem verso* ne lui est pas possible.

Ou encore un fournisseur verse des aliments à une personne dans le besoin. Ce versement constitue un enrichissement pour les débiteurs alimentaires de cette dernière. Tout avantage appréciable en argent peut aussi être pris en considération.

Autre exemple : un locataire qui réalise des travaux d'amélioration et qui se fait expulser par la suite s'est appauvri du coût des réparations alors que c'est le propriétaire qui, à l'occasion d'une vente touchera la plus-value. Cependant, dans un contrat de bail, si une clause précise que le propriétaire bénéficie des améliorations apportées au bien par le locataire, il ne peut y avoir par la suite d'action ouverte pour enrichissement sans cause.

Ou encore, le cas du professeur particulier qui donne des cours à titre onéreux à un enfant, et qui, s'étant disputé avec les parents, n'est pas rémunéré, s'est appauvri au bénéfice de l'enfant qui s'est enrichi. Ces parents, responsables de son fait, sont fondés à indemniser le professeur. La perte peut être largement entendue, un « non-gain » normalement lié à un service rendu est assimilé à un appauvrissement.

Cas de deux époux, unis sous le régime de la séparation des biens : l'épouse travaille pour son mari, mais ne reçoit aucun salaire officiel. En cas de divorce, elle pourra engager des poursuites pour enrichissement sans cause, ceci malgré l'acte de mariage.

V.T.

Avocat au Barreau de Thonon-les-Bains, du Léman et du Genevois

Avocat au Barreau de Genève



# Nouveaux pictogrammes

L'AVIEZ-VOUS REMARQUE .....

L'ETIQUETAGE DES PRODUITS MENAGERS ET CHIMIQUES CHANGE !



## LES NOUVEAUX PICTOGRAMMES

Dangers pour la santé		
	Définition	Précautions à observer
	J'altère la santé. J'empoisonne à forte dose. J'irrite la peau, les yeux et/ou les voies respiratoires. Je peux provoquer des allergies cutanées (eczéma par exemple). Je peux provoquer somnolence ou vertiges.	A utiliser dans un endroit ventilé, porter des gants. Eviter le contact avec la peau.
	Je tue. J'empoisonne rapidement, même à faible dose.	Respecter le dosage des produits, à utiliser dans un endroit ventilé, porter des gants et un masque.
	Je nuis gravement à la santé. Je peux provoquer le cancer. Je peux modifier l'ADN. Je peux nuire à la fertilité ou au fœtus. Je peux altérer le fonctionnement de certains organes. Je peux être mortel en cas d'ingestion puis de pénétration dans les voies respiratoires. Je peux provoquer des allergies respiratoires (asthme par exemple).	Ne pas ingérer le produit. Porter des gants.
	Je ronge. Je peux attaquer ou détruire les métaux. Je ronge la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.	Porter des gants.
Dangers physiques		
	J'explose Je peux exploser, suivant les cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...	A faire utiliser par des professionnels. Vérifier la température de stockage.



## Nouveaux pictogrammes

	Je fais flamber. Je peux provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion en présence de produits inflammables.	Toujours stocker à l'écart de matériaux inflammables, avoir un extincteur à proximité.
	Je suis sous pression. Je peux exploser sous l'effet de la chaleur (gaz comprimés, gaz liquéfiés, gaz dissous). Je peux causer des brûlures ou blessures liées au froid (gaz liquéfiés, réfrigérés).	Stocker à l'abri des rayons du soleil, dans un endroit bien ventilé.
	Je flambe. Je peux m'enflammer, suivant les cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau si je dégage des gaz inflammables.	Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Avoir un extincteur à proximité.
<b>Danger pour l'environnement</b>		
	Je pollue je provoque des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...).	Respecter le dosage, ne pas utiliser à proximité des cours d'eau, bassins.

Source : <http://www.inrs.fr>

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON Bâtiment A, 4ème étage 162, avenue Lacassagne 69424 Lyon Cedex 03 Tel : 04 72 11 69 11

### Premiers gestes qui peuvent sauver :

**En cas de détresse vitale, appeler le SAMU (15)**

**EN CAS D'INGESTION :**

Ne rien boire, pas même du lait,  
Ne pas faire vomir,  
C'est rarement indiqué et parfois même très dangereux.

**EN CAS DE CONTACT CUTANÉ :**

Enlevez les vêtements souillés,  
Rincez abondamment pendant 10 minutes sous l'eau du robinet.

**EN CAS DE PROJECTION OCULAIRE :**

Rincez 10 minutes sous un filet d'eau tiède,  
paupières ouvertes.

**EN CAS D'INHALATION :**

Quittez la pièce,  
Respirez à l'air libre.

**En cas d'émanation de gaz toxique ou irritant dans un espace fermé, aérez bien les locaux.**

En cas de pollution accidentelle massive, aérienne ou hydrique, suivre les instructions spécifiques diffusées par les autorités de santé et préfectorales.

Source : [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr)

Pour tester vos connaissances :

<http://www.9pictos.com>



## Anniversaire de la doyenne de la commune



Notre doyenne, Mme Germaine Léger, a fêté ses 92 ans le 3 août, Mme le Maire et la Conseillère Déléguée aux Affaires Sociales de la commune se sont rendues chez elle. Entourée de Jacky son fils et son épouse Viviane qui l'aident dans son quotidien, repas, présence... Germaine vit dans un cocon familial très choyée. Née au Havre, c'est un problème de santé qui l'a dirigée en Haute-Savoie et une histoire d'amour qui l'a fait rester dans les Alpes. Fleurs et petits présents lui ont été remis pour cette belle occasion.

N.P.

## La lotte à ma façon

La lotte de mer appelée aussi baudroie est un poisson dont le cours varie très fortement en fonction des conditions de pêche et il convient de repérer les moments favorables chez le poissonnier. Elle est toujours présentée sans tête car celle-ci est propre à faire peur (aux enfants).

C'est un poisson recouvert d'une peau noire à faire retirer par le poissonnier (il est mieux armé que nous). En même temps, il coupera les nageoires. Par contre il doit laisser les filets. Quoi qu'il en soit, elle est dépourvue d'écaillés ce qui est bien agréable pour la préparer.

**Ingrédients** : pour une queue de lotte d'environ 1kg, ail, échalote, 5 belles tomates, 1 beau poivron rouge, huile d'olive (voilà qui sent la Méditerranée aux îles d'or ensoleillées...), herbes de Provence et basilic (frais si possible), 3dl de vin blanc sec, sel, poivre, 1 cuillère à soupe de moutarde forte.

**Préparation** : couper la lotte en 5 à 6 beaux tronçons (1 par personne selon l'appétit). La chair de ce poisson est dense. Peler et couper les tomates en morceaux et le poivron épiné en fines lamelles.

**Cuisson** : Faire dorer l'échalote et l'ail dans l'huile. Faire suer le poivron et ajouter les tomates. Après 5 minutes à feu



moyen, ajouter le vin blanc, saler, poivrer, ajouter les herbes et le basilic s'il n'est pas frais. Après quelques minutes, ajouter la moutarde et bien remuer. Laisser à feu doux

environ 10 minutes. Goûter et rectifier l'assaisonnement si nécessaire. On peut laisser la sauce à feu très doux encore 10 minutes jusqu'au moment d'ajouter les morceaux de lotte. Ceux-ci doivent cuire 10 minutes. Au-delà, la lotte prend une texture élastique peu agréable. Avec la lotte on mettra le basilic frais.

Accompagner d'un riz blanc (Basmati par exemple) cuit simplement à l'eau salée. Selon les goûts, pourquoi ne pas ajouter une rouille.

**Et le vin ?** Un Coteaux du Var blanc (élevé en fût de chêne) ou Rosé, ou un vin blanc de Cassis\* ou encore un Graves blanc (élevé en fût de chêne).

Bon appétit. L'abus d'alcool etc. Mais chez soi, en été, sur la terrasse...

\*Le petit vin blanc d'Honoré, peuchère, il savait le choisir !  
(Marcel Pagnol, César)

E.T.

## Déménagement de l'institut de beauté

Côté détente à La Muraz déménage à Monnetier-Mornex courant septembre 2015.

L'Institut s'installe à l'ancien emplacement du cabinet du Docteur Albert, près de la pharmacie.

Nouveau numéro de téléphone fixe : **09 86 20 16 16**

# Bloc-notes

**SAMU** : tél. 15

**Pompiers** : tél. 18 ou 112 (portable)

**Urgence médicale du Léman** : 04 50 38 11 22

**Police Secours** : tél. 17

**Gendarmerie de Reignier** : tél. 04 50 95 75 11

**Service social de Reignier**, 20 Grande-Rue, 74930 Reignier : tél. 04 50 43 44 94

*Ouverture du lundi ou vendredi 8h45 - 12h et 13h45 - 17h30 (fermé le jeudi après-midi)*

**Hôpital CHAL** (Centre Hospitalier Alpes Léman) Findrol, 74130 Contamine/Arve : tél. 04 50 82 20 00

**Hôpital Privé des Pays de Savoie** : tél. 0826 30 00 74

**Clinique des Vallées** (neuro-psychiatrie), Ville-la-Grand : tél. 08 26 20 77 02

**Eau et assainissement** : Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe, Reignier : tél. 04 50 95 71 63

Dépannage eau : 06 83 74 42 06 – dépannage assainissement : 06 77 04 19 50

**Electricité** : tél. 0810 050 333 – Dépannage : tél. 0810 333 074

**Communauté de Communes Arve et Salève**, Reignier : tél. 04 50 43 46 14

**Poste de Mornex**, Tél. 3631, [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr), rubrique bureau de poste, code postal : 74560 La Muraz,

*Ouvert : mardi, jeudi, samedi : 8h30 à 12h00, mercredi, vendredi : 14h à 17h*

**Trésor Public** / Perception, Le Florin, 2 rue du Docteur Goy, 74930 Reignier : tél. 04 50 43 40 55

**Pôle Emploi**, 21 avenue de Verdun, 74100 Annemasse : tél. 3949

**Presbytère** de Reignier : tél. 04 50 43 40 50

## Administration communale

- Secrétariat de mairie ouvert mardi 13h-19h, mercredi 9h-12h vendredi : 13h-18h : tél. 04 50 94 51 86
- Permanence du Maire : mardi de 19h à 20h et sur rendez-vous
- Réunions du Conseil Municipal : premier jeudi de chaque mois (sauf exception) à 20h ou 20h30 selon saison – consulter le tableau d'affichage en mairie

## Caractéristiques de la commune

- Altitude de la mairie 640 mètres
- Point culminant  
« Les Rochers de Faverges » 1309 mètres
- Superficie 1437 hectares et 62 ares
- Population (janvier 2001) 1045 habitants

*La commune fait partie :*

- du canton de La Roche-sur-Foron
- de l'arrondissement de Saint-Julien
- de la Communauté de Communes « Arve et Salève »

## Relations intercommunales : adhésions aux

- Syndicat intercommunal de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE)
- Syndicat de Gestion des Nomades (SIGETA)
- Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe
- Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique
- Syndicat Mixte du Salève
- Syndicat Intercommunal de la Gestion de Centre de Secours Principal de la Région d'Annemasse

## Enseignement

- École maternelle et primaire : tél. 04 50 94 54 17
- Collège public de Reignier : tél. 04 50 43 42 64
- Lycée public des Glières à Annemasse : tél. 04 50 43 93 20
- Lycée technologique Jean Monnet : tél. 04 50 87 18 36

## Services divers

- Animaux Secours, Refuge de l'espoir, tél. 04 50 36 02 80, 74380 Arthaz, Animaux perdus/trouvés 24h/24 et 7j/7
- Cantine et garderie scolaire : Association des Parents d'Élèves : [www.apelamuraz.fr](http://www.apelamuraz.fr)
- Ramassage scolaire, SM4CC, Tél. 04 50 25 63 24 (vers Reignier, Annemasse et Ville-la-Grand)
- Service de cars : La Muraz – Annemasse  
Vendredi matin, départ 8h, retour 12h (tous les 15 j)
- Taxi Hervé ROCH :  
tél. 04 50 95 72 63/06 61 12 87 17
- Ordures ménagères : ramassage le lundi matin
- Déchetterie de Reignier, Les Communaux,  
tél : 04 50 43 42 03  
Matin, lundi, mardi, mercredi, jeudi, 8h30-12h  
Après-midi : mercredi, vendredi, 14h-18h  
Samedi, 9h-12h et 13h-18h
- Allô service public (réponse aux questions administratives) : 3939
- Impôts service : tél. 08 20 32 42 52
- Assistante sociale : Mme A.Gardin : tél. 04 50 43 44 94

## Vie associative

- Association des Parents d'Élèves de l'école primaire (APE),  
Présidente : Mme Emmanuelle Janin : tél. 04 50 85 03 42
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)  
S'adresser en mairie : tél. 04 50 94 51 86
- Mission Locale, Annemasse : tél. 04 50 95 20 50
- Association Sports et Loisirs  
Présidente : Mme Viviane Pellet : tél. 04 50 85 04 45
- Association Communale de Chasse Agréée de La Muraz  
Président, M. André Laffin : tél. 04 50 94 57 19
- Société de pêche « L'Amicale des pêcheurs du Viaison »  
Président, M. Jean-Marc Zavallone : tél. 04 50 94 45 06
- Association paroissiale Saint-Antoine  
Présidente : Mme Marie-Christine Duret :  
tél. 04 50 94 50 44
- Comité des Fêtes  
Présidente, Mme Eveline Pattay : tél. 04 50 85 09 63
- Les'Muriens  
Président, M. Fabrice Bovagne : tél. 04 50 95 17 94



[www.lamuraz.com](http://www.lamuraz.com)